

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non!

Revue trimestrielle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . .	25.00
Pour les Ligeurs . .	20.00
Etranger . . . . .	30.00
Pour les Ligeurs . .	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :  
DROITHOM-PARIS  
Chèques postaux :  
C/C 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

### LE STATUT DES ITALIENS EN TUNISIE

Luigi CAMPOLONGHI

LA QUESTION D'OCTOBRE 1931

La situation des veufs de fonctionnaires

(Voir page 380)

### LES INDUSTRIES DE MORT

Jean HUTEAU

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.



# LIBRES OPINIONS

## LE STATUT DES ITALIENS EN TUNISIE

Par Luigi CAMPOLONGHI, président de la Ligue italienne

Le voyage que je viens de faire en Tunisie, sous les auspices du Comité d'Union démocratique franco-italienne et des deux Ligues française et italienne des Droits de l'Homme, m'a permis d'étudier sur place un des aspects — le plus intéressant, peut-être — des relations franco-italiennes. Il s'agit, on le devine aisément, du problème du statut des Italiens en Tunisie.

Ce problème — il n'est pas inutile, je pense, de le rappeler — s'est posé au moment même où la France a établi son protectorat sur la Tunisie ; puis, alors qu'on croyait lui avoir trouvé une solution convenable — il a rebondi de plus belle, à la suite de certaines dispositions adoptées par la France vis-à-vis de l'émigration italienne et par celle-ci jugées inopportunes, pour atteindre les plus hauts degrés de l'exaspération après l'arrivée du fascisme au pouvoir.

\*\*\*

N'oublions pas non plus que le prétexte avoué de l'occupation française en 1881, n'a pas été d'ordre territorial. Ce n'est pas pour s'emparer de la Tunisie que la France l'a occupée ; c'est pour défendre ses frontières algériennes continuellement menacées ou dévastées par les Kroumirs : d'où le Protectorat. A-t-on voulu établir cette distinction entre *conquête* proprement dite et *mesure de police*, en tenant compte aussi qu'au moment de l'occupation il y avait en Tunisie moins de 1.000 Français et plus de 10.000 Italiens ? Je l'ignore ; car les mystères de la diplomatie sont souvent impénétrables. Mais, en tous cas, c'est à cette situation que remontent les froissements entre la France et l'Italie, au sujet de la Tunisie, froissements que — malgré tous les arrangements et les accords postérieurs — il a toujours été facile aux nationalistes italiens de rendre plus aigus en tablant sur la persistance d'une disproportion évidente entre la colonie française et la colonie italienne.

Enfin, d'après une statistique que Jeanne Rech reproduit dans une étude en cours de publication sur la *Question Italienne en Tunisie*, il y avait dans ce pays, en 1896, 16.000 Français contre 55.000 Italiens ; en 1911, 46.000 Français contre 88.000 Italiens et en 1921, 54.000 Français contre 85.000 Italiens. (Je crois qu'à l'heure actuelle les deux populations sont à la veille de s'équilibrer.)

Il est vrai que le Gouvernement italien, dont faisait partie, en 1881, un des représentants les plus jeunes et les plus estimés de la démocratie italienne, Benedetto Cairoli, avait reconnu la légitimité de

l'occupation française ; mais le nationalisme italien a toujours reproché à Cairoli la politique des *mains nettes* (c'est ainsi qu'il avait appelé lui-même sa politique) et n'a jamais désarmé, malgré les arrangements postérieurs auxquels je viens de faire allusion, arrangements rendus possibles par la constante attitude de toutes les tendances démocratiques de la politique péninsulaire, qui reconnaissent et reconnaissent le fait accompli. *Uti possidetis*.

On sait que le Bey de Tunis étant lié à un certain nombre de puissances par des traités dits *capitulations*, la France, en vertu du traité de Kassar Saïd (12 mai 1881) se porta garante de l'exécution de ces traités : on sait aussi que, par la suite, elle parvint à se débarrasser des *capitulations*, en stipulant des conventions particulières avec les différentes puissances intéressées. C'est ainsi qu'après avoir négocié, avec succès, un accord avec l'Autriche et avant d'en négocier un autre avec l'Angleterre, elle signa, le 28 septembre 1896, deux conventions — dont l'une « consulaire et d'établissement » et l'autre « d'extradition » — avec l'Italie.

La signature de ces deux accords fit apparaître la possibilité d'une politique d'entente commerciale et financière entre les deux pays, en dehors de la Tunisie, politique qui permit d'ailleurs à l'Italie de mettre fin à une guerre de tarifs désastreuse, de contracter des emprunts en France et d'opérer la conversion de la rente. C'était là, pour l'Italie, la contre-partie de ses renonciations tunisiennes : ce que l'on oublie trop souvent, bien que, pendant de longues années, la Tunisie n'ait pas été l'objet d'une discorde entre la France et l'Italie. (Voir : *Avec l'Italie, oui ; avec le fascisme, non*, en vente aux bureaux de la Ligue.)

\*\*\*

Ce n'est qu'en 1918, ou en 1919 (l'une de ces deux dates est la bonne, mais je ne peux pas dire laquelle) qu'on reparle de la Tunisie entre Français et Italiens. C'est qu'en 1918 ou en 1919, la France dénonce les traités de 1896.

Le moment a-t-il été vraiment bien choisi pour cette dénonciation ? Est-ce au lendemain de la guerre — d'une guerre soutenue côte à côte par les Français et par les Italiens — que l'on devait jeter de l'huile sur le feu presque éteint de la question tunisienne ? Les Italiens ont trouvé qu'il y avait là une grave faute de tact et d'opportunité.

M. Patenôtre, qui a pris à cœur (tout en la plaçant sur un terrain où — à mon avis — elle est insoluble) la question des rapports franco-italiens,

\*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

est allé plus loin : il a affirmé, dans un article publié dans l'*Oeuvre*, que, pendant la guerre, M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, avait donné au gouvernement italien l'assurance qu'après la guerre rien ne devait être changé dans la situation des Italiens en Tunisie. Le comte Sforza, qui, dans une étude sur les rapports franco-italiens, parue, il y a quelques années, dans la *Revue de Paris*, remarque la faute de psychologie dont la diplomatie française s'est rendue coupable en dénonçant les conventions au lendemain de la guerre, ne fait aucune allusion à la démarche de M. Barrère dont il est question dans les révélations de M. Patenôtre. Il serait, peut-être, utile qu'on nous dise si c'est par écrit que l'ambassadeur de France a fait cette déclaration ; car, si ce n'est pas par écrit, je me permets d'observer qu'il ne serait pas prudent d'accuser le gouvernement français de félonie sur les simples affirmations d'un Régime qui n'est pas un modèle de bonne foi. En attendant, il me semble étrange qu'un homme doté d'une excellente mémoire, et qui a l'habitude de la précision — tel le comte Sforza — ait oublié un argument décisif pour la thèse italienne, en se bornant à faire de la dénonciation de 1918 ou 1919 une simple question de politesse.

\*\*\*

La dénonciation de 1918 ou 1919 a été aggravée par le décret du 8 novembre 1921 d'après lequel la nationalité française doit prévaloir dans le Protectorat à la troisième génération. Cette disposition aussi n'a pas manqué d'émouvoir la sensibilité des Italiens qui sont en Tunisie et qui ont collaboré loyalement à la mise en valeur de ce pays ; et il serait injuste de ne pas reconnaître que, à la base des protestations qui se sont fait entendre au moment où le décret a été publié, il n'y avait pas seulement de l'excitation fasciste ou nationaliste.

D'ailleurs, les autorités françaises doivent s'être rendu compte de cette vérité, puisqu'elles ont déclaré les deux Conventions de 1896 renouvelables de trois en trois mois par tacite reconduction ; ce qui permet aux Italiens de Tunisie d'échapper aux dispositions du décret du 8 novembre 1921.

Mais comment prétendre que les Italiens de Tunisie ne se soucient pas des conséquences morales d'une situation tellement précaire et incertaine ?

\*\*\*

Si l'Italie n'était pas, depuis 1922, gouvernée par un régime à panache et qui ne poursuit qu'une politique de prestige, peut-être serait-on déjà arrivé à une entente, et l'amitié qui, avant 1922, régnait en Tunisie entre la population française et la population italienne, n'aurait pas été obscurcie. Mais le chef du gouvernement italien, au lieu de continuer les pourparlers amicaux que ses prédécesseurs avaient engagés avec la France, prononça ses fameux discours à bord du cuirassé *Cavour*, qui devait le conduire à Tripoli, d'où, par d'autres manifestations oratoires non moins éclatantes (8-12 avril 1926) il provoqua cette campagne de presse au cours de laquelle les revendications

territoriales du nationalisme fasciste furent étalées au grand jour.

C'est ainsi que — pour résoudre le problème démographique italien, que le gouvernement fasciste venait d'aggraver en fermant les frontières à l'émigration, en imposant les célibataires, etc. — presque tous les journaux parlèrent de la Tunisie comme d'un « but à atteindre » (*Resto del Carlino* 1928, 4 février) et comme d'une terre qui, « en d'autres mains, serait une colonie de peuplement » (*Tribuna*, 4 février 1927).

Le voyage de Balbo en Tunisie se place entre cette campagne de presse, en Italie, et la fameuse campagne... de bombes, notamment déclenchée par le consul Barduzzi, en Tunisie. Les bombes éclataient avec un à-propos surprenant, tantôt devant le Consulat, tantôt devant les bureaux du journal nationaliste italien. Après la quatrième bombe, le Consul convoqua par téléphone un certain nombre de fascistes, avec chemise noire et insignes, et il les dirigea vers le palais de la Résidence, où il demanda à être reçu par le Résident. Celui-ci lui fit savoir que toute réception serait impossible tant qu'il y aurait des manifestants dans la rue ; puis, les manifestants s'étant dispersés, le Consul fut reçu par un employé. Plus tard, M. Barduzzi fut rappelé et il quitta Tunis en emportant avec lui le sobriquet de « Consul-bombe », et le port de la chemise noire — sinon celui de l'insigne fasciste — fut interdit. Mais c'est au milieu de cette effervescence artificielle et factice — créée d'Italie par le langage de la presse aux ordres du Duce, et, sur place, par les agissements d'un agent provocateur — que se produisit le voyage de M. Balbo.

Le ministre de l'Air, après avoir amerri, soit à Bizerte, soit ailleurs (mes souvenirs à ce sujet sont incertains), visita certaines institutions et personnalités italiennes, puis il repartit, sans se souvenir que la France était représentée dans le Protectorat par un Résident général. L'impression suscitée par cette façon d'agir inconcevable fut profonde en France et en Tunisie ; et on devait s'en apercevoir quelques années plus tard, lorsqu'il y a quelques mois, M. Balbo, étant revenu en Tunisie, fut reçu officiellement à la Résidence, au milieu d'une manifestation populaire aussi grandiose qu'hostile.

\*\*\*

Avec le Consul actuel, M. Bombiéri, les relations officielles sont devenues plus correctes ; mais la propagande fasciste, tout en étant moins apparente et plus habile, n'a rien perdu de son intensité.

La Tunisie a été explorée avec soin et, partout où il y a un groupe d'Italiens, on cherche, soit à les organiser dans les *Dopo-Lavoro*, etc., soit à les attacher au fascisme au moyen des colonies alpines et marines, sans oublier d'attiser dans leur esprit des appétits exagérés et déplacés.

Il existe, par exemple, à Kelibia, sur la côte, depuis un temps immémorial, une petite colonie italienne. Il s'agit d'agriculteurs vivant au milieu des plus dures difficultés parce qu'ils n'ont pas

assez de terre à labourer. Leur triste situation économique, ainsi que la longue habitude de vivre en contact avec les indigènes, leur ont permis de s'amalgamer avec ces derniers. Ils étaient paisibles. Mais voici que les agents du fascisme arrivent, qui embrigadent leurs enfants dans les *Colònies Marines*, et qui leur annoncent l'installation à Kélibia d'une *Casa Degli Italiani*... Puis, dans cette *Maison des Italiens*, on leur a dit : Vous vous plaignez de ce que vous n'avez pas assez de terre pour réaliser de larges bénéfices. Mais, si la Tunisie était à l'Italie, vous auriez autant de terre que vous en désirez! — Ainsi, demain, à Kélibia, il y aura, à côté d'une population arabe, qui est mécontente parce qu'on lui a enlevé la terre (que, d'ailleurs, elle ne labourait pas), une population italienne, qui attendra, du fascisme, la terre qu'elle n'a pas, parce que la France ne veut pas la lui donner.

Les deux populations ne s'entendront plus entre elles, peut-être, mais elles communiqueront — sous le signe du fascisme — dans un égal mécontentement contre la France. Tel est, du moins, l'espoir des agents du fascisme.

\* \*

Il y a, en Tunisie, des écoles italiennes, des hospices italiens et des hôpitaux italiens. Et c'est bien.

Mais le gouvernement actuel a fascistisé tout cela. La dictature fasciste n'est pas seulement à Rome : elle est aussi à Tunis.

Exemple. Le 12 juin 1932 — il y a donc de cela à peine deux semaines — il s'agissait d'élire un membre du Conseil d'Administration de l'hôpital italien, dont les frais d'entretien sont assurés en parties égales par le gouvernement de Rome et par la colonie italienne. Le jour de l'élection, le Consul arrive et il manifeste tout de suite son étonnement de voir, placés sur la table, des bulletins de vote qui ne sont pas les siens.

— Ce sont les bulletins de notre candidat — lui explique un médecin, M. Salmieri.

— Comment ! s'écrie le Consul. Ici, il n'y a qu'un seul candidat, et c'est le mien.

— Mais la colonie paye la moitié des frais pour l'hôpital, et elle a le droit de se faire représenter par des personnes qui ont sa confiance — observe le médecin indépendant.

— Ici il suffit d'avoir la confiance du Régime que je représente — proteste le Consul —. Vous êtes tous fascistes, n'est-ce pas? Et je suis votre chef.

— Moi, je ne suis pas fasciste! déclare M. Salmieri.

— Mais les autres le sont! — réplique le Consul.

Puis, s'adressant aux cent électeurs présents :

— Fascistes, levez la main! ordonne-t-il.

Personne n'ayant bougé, le Consul interpelle les citoyens présents un à un; et tous, un à un, lèvent la main, sauf les treize — presque tous des médecins — qui, tout à l'heure, malgré son ordre, voteront contre lui.

On établit ainsi une emprise sur la colonie italienne de Tunisie, avec l'espoir de pouvoir l'établir, plus tard, sur la Tunisie tout court.

Parce que ce qui se passe à l'hôpital se passe — ou se passera, lorsque les dernières résistances seront tombées — dans toutes les autres institutions italiennes : hospices, écoles *Dante Alighieri*, sociétés de gymnastique, etc.

Au même moment où M. Grandi, à Genève et à Lausanne, parle de désarmement (et il y a des gens assez naïfs pour l'applaudir), en Tunisie, les fascistes arment les esprits. Lisez les livres de textes des écoles italiennes; interrogez les petits Italiens de ces mêmes écoles (à qui l'on impose un tablier bleu *brodé d'avions*) et vous aurez une idée de l'état d'esprit que l'on cherche à créer parmi l'enfance italienne de la Tunisie.

Encore des exemples? En voici un.

Le 2 juin, M. Ezio Maria Gray, député, se rendait à Tunis pour commémorer Garibaldi. Discours, réceptions, fêtes, visites aux institutions italiennes. Avant de partir, M. Gray se rend au Stade italien où les légions des gymnastes défilent devant lui; après quoi, le directeur du Stade (voir la collection du journal fasciste *l'Unione* du 8 au 12 juin), prononce le discours suivant: « Monsieur le député, hier, vous avez visité les écoles et on vous a présenté le *livre*: aujourd'hui vous avez visité le Stade, et je vous présente *la carabine!* ».

Et voilà.

\* \*

La préoccupation, d'ailleurs légitime, d'établir d'une façon toujours plus large son autorité en Tunisie n'a pas été suggérée à la France par la situation que le fascisme a créée dans ce pays. La dénonciation des Conventions de 1896 est en effet antérieure à l'arrivée du fascisme. Mais le fait que la France a, par la suite, consenti à déclarer les Conventions de 1896 renouvelables de trois en trois mois (ce qui, en même temps, rend inopérant le décret de 1921 sur la nationalité) témoigne de sa part d'une indéniabilité volonté d'entente. Il est donc permis de supposer qu'en aggravant par d'autres mesures la situation des Italiens en Tunisie et en refusant toute concession en faveur de ces derniers, le gouvernement français a cédé à la nécessité de réagir contre l'attitude et les agissements du fascisme.

La politique que le gouvernement français a poursuivie en Tunisie au cours de ces dernières années semble n'avoir eu qu'un but : porter la population française à un niveau numérique supérieur à celui de la population italienne, soit en facilitant l'installation de colons français en Tunisie, soit en encourageant l'élément italien à se faire naturaliser.

C'est pour cela qu'on a réservé la distribution des terres aux seuls ressortissants français; qu'on a publié le décret de 1921 sur la nationalisation; qu'on a pris ou menacé de prendre des mesures d'ordre universitaire tendant à rendre difficile ou impossible l'exercice de leur profession, hier aux avocats, aujourd'hui aux pharmaciens et aux médecins; que les employés français des Com-

pagnies françaises (chemins de fer, tramways, etc.) gagnent des salaires supérieurs aux employés italiens, etc., etc.

Cette politique est — je le répète — légitime; mais, sur certains points, d'ailleurs d'ordre psychologique et moral, elle se heurte à la sensibilité des foules italiennes; on ne saurait l'approuver dans son ensemble et sans réserve que dans le cas où il serait démontré d'une façon indiscutable et certaine que la propagande fasciste a porté tous les fruits que le Régime en attendait, c'est-à-dire que la colonie italienne de Tunisie est, en bloc, ou dans sa grande majorité, fasciste et anti-française.

Or, c'est un préjugé que de croire que la colonie italienne de Tunis soit fasciste et anti-française : elle est, au contraire, anti-fasciste et attachée à la population française par les plus solides liens d'amitié. On a eu le tort d'ignorer ceci et c'est pourquoi on a fini par croire cela.

Mais j'ai constaté moi-même ce que j'affirme, et d'autres aussi ont pu le constater au cours des trois grandes manifestations franco-italiennes auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister à Paris le 5, le 8 et le 10 juin et d'où est sortie cette *Union Démocratique Franco-Italienne* qui compte déjà des centaines et des centaines d'adhérents français et italiens et qui s'est donnée précisément comme but l'étude des problèmes franco-italiens en Tunisie.

\*\*\*

Quels sont ces problèmes ? Voici comment on les pose, du côté italien (le bon), après avoir déclaré que *toute question territoriale est absolument étrangère à l'esprit de la vraie Italie, la question de la distribution des terres étant aussi hors de cause*; ce qui revient à dire qu'on ne demande pas à la France de se dessaisir d'aucun de ses droits, pour ainsi dire, matériels, ou bien de diminuer sa souveraineté politique; tandis qu'on lui demande de ménager ce qu'il y a de plus respectable et de plus légitime dans le sentiment national (national ne signifie pas : nationaliste) italien.

Une fois le terrain ainsi délimité, il s'agirait de ne pas continuer à pousser à fond la politique que j'appellerai de nationalisation.

Pourquoi imposer aux Italiens qui se trouvent en Tunisie depuis trois générations la nationalité française ? Ou bien, au cours de ces trois générations, ils seront devenus Français — par culture, par sentiment, par alliance — et alors ils n'attendront pas qu'on les nationalise par force. Ou bien les années et les vicissitudes de la vie n'auront eu aucune prise sur leur esprit, et alors à quoi bon les incorporer d'autorité dans la famille française ? Des Français par force ne feront jamais de bons Français. Si donc on admet, en principe, que cette sorte de « colonisation morale » est inutile pour la France et blessante pour les Italiens, il faudrait trouver un tempérament; par exemple, en déclarant que les Italiens établis en Tunisie deviennent d'autorité Français à la troisième génération, s'ils ne déclarent pas vouloir rester fidèles à leur nationalité d'origine.

Pourquoi rendre difficile l'exercice de certaines

professions libérales aux Italiens qui n'ont pas fait leurs études en Tunisie ? Peut-être, pour faire face à la concurrence des écoles italiennes. Mais je pense que la meilleure façon pour faire face à cette concurrence serait celle d'introduire dans les écoles françaises l'enseignement — pour ceux qui le demandent — de la langue italienne. Les écoles italiennes en Tunisie sont nombreuses; et il est naturel que les petits Italiens — notamment ceux des familles pauvres qui, vivant séparées de la population française, ignorent le français — préfèrent fréquenter une école où ils se trouvent tout de suite à leur aise, puisqu'on leur parle la seule langue qu'ils comprennent, plutôt que de fréquenter une école où l'on s'adresse à eux dans une langue qu'ils ne comprennent pas. C'est pourquoi d'ailleurs, même les enfants appartenant à des familles antifascistes, voire à des familles d'exilés, vont eux aussi à l'école italienne. Si, dans les écoles françaises, on enseignait l'italien aux Italiens, en respectant tout ce qui existe de sentiment ethnique dans leur esprit, il est certain que bien des Italiens qui comptent se fixer définitivement en Tunisie demanderaient aux écoles françaises les titres d'études nécessaires pour exercer leur profession en Tunisie.

Ici aussi on pourrait trouver un tempérament. Par exemple en permettant aux Italiens d'exercer une profession libérale et en réservant ce même droit pour tous les Italiens qui, à l'heure actuelle, ont commencé leurs études dans des écoles autres que les françaises, on pourrait établir que, dans un délai d'un certain nombre d'années, certaines professions seront interdites aux Italiens qui ne seront pas en mesure de produire les titres d'études que l'on exige ou que l'on se propose d'exiger d'eux dès maintenant; et, en attendant, on commencerait, dans les écoles françaises, l'enseignement de la langue italienne. Je suis certain que la colonie italienne, réfractaire aux pressions fascistes, serait sensible à cette solution.

Et pourquoi, enfin, dans les compagnies et les entreprises de l'Etat, ne réserverait-on pas aux ouvriers italiens le même traitement que l'on réserve aux ouvriers français ? Cette différence de traitement est humiliante pour l'ouvrier italien; et il n'est pas juste de ne lui offrir qu'un moyen de la racheter : celui de renoncer, contre sa volonté intime, à sa nationalité.

\*\*\*

Avant d'exposer ces idées, j'ai interrogé et j'ai écouté de nombreux compatriotes des différentes classes sociales, presque tous des propriétaires et tous appartenant aux diverses tendances de la démocratie. C'est donc le point de vue des démocrates italiens de Tunisie que je viens d'exposer.

Mais, même en ne plaçant au point de vue français, j'arriverais aux mêmes conclusions; car, tout ce qui peut donner satisfaction au sentiment national du peuple italien, non seulement n'est pas de nature à blesser les légitimes intérêts français, mais est susceptible de servir de base à l'amitié entre les deux peuples.

Avant de terminer, un souci peut-être excessif de clarté m'incite à poser une question que je devine dans l'esprit de quelques lecteurs. — Vous avez dit qu'avec le fascisme, toute tractation et tout accord sont impossibles. Comment se fait-il que maintenant vous concluez à la possibilité de résoudre le problème franco-italien de Tunisie ?

La réponse est très simple. Si — par hypothèse — le gouvernement français décidait d'adopter les mesures que je viens d'indiquer et d'illustrer, il pourrait le faire de sa propre initiative et sans avoir à négocier avec personne.

C'est ce que lui demandera, peut-être, demain, l'Union démocratique franco-italienne, dont font partie, à côté de ce qu'il y a de mieux dans la colonie italienne de Tunisie, les démocrates français les plus éminents.

La légende d'une colonie italienne entièrement fasciste vient d'être confinée... dans le monde des légendes. Il existe à Tunis une masse d'Italiens fidèles aux idées démocratiques, donc, par définition, fidèles à l'amitié française. Il existe, partout, en Tunisie des centres italiens qui sont dans le même ordre d'idées et dans le même état d'esprit.

A la lisière de ces masses et de ces centres, on trouve des zones où se place une population qui n'est pas fasciste, mais qui feint de l'être (voir ci-dessus, l'histoire de l'hôpital), parce qu'elle a encore en Italie de intérêts ou de la famille. Mais je suis sûr de ne pas me tromper en affirmant que l'immense majorité des Italiens de Tunisie ne partage ni les idées ni les espoirs du fascisme.

Voilà ce que le gouvernement français ne peut pas ignorer.

Si donc le gouvernement français a des raisons pour ne pas s'incliner devant l'arrogance agressive du fascisme (et j'en connais plus que... lui-même), il est en mesure, tout en respectant de la façon la plus rigoureuse les convenances diplomatiques, d'aller droit au cœur de la colonie italienne de Tunisie, en écoutant, lorsqu'ils lui parviendront, les vœux de l'Union démocratique franco-italienne, qui est le premier moyen d'un bloc fraternel, destiné à jouer un rôle décisif dans le jeu des relations entre la France et l'Italie.

LUIGI CAMPOLONGHI,  
*Président de la Ligue Italienne.*

## Hommage à Ferdinand Buisson

*De notre collègue Pierre RENAUDEL, membre du Comité Central (Lumière, 5 mars 1932) :*

Si le mot de saint laïque peut s'appliquer à quelqu'un, c'est bien à celui que, à la Ligue des Droits de l'Homme, nous appelions familièrement : Papa Buisson.

Il est bien peu d'hommes qui, plus que celui-ci, aient possédé ces vertus de bonté, de simplicité, de probité, de droiture morale qui sont nécessaires pour justifier un jugement de ce genre.

A tant de qualités, il joignait encore un large esprit de tolérance et de compréhension qui faisaient de lui l'homme du commerce amical le plus agréable. Et cela n'avait pas tué en lui, même avec l'âge, cette ardeur juvénile, cette activité chez lui débordantes pour ainsi dire jusqu'à la dernière heure, qui le faisaient s'associer aux tâches de la propagande pour la démocratie et pour la paix.

Je l'avais peu connu avant les quinze dernières années de sa vie, ou, du moins, je n'avais connu de lui que son œuvre, son apostolat public de laïcité, d'éducation.

Mais quel charme dégageait autour d'elle cette âme si rayonnante d'esprit fraternel et de modeste sans apprêt. Et combien son activité compréhensive engendrait l'admiration, et cette amitié fervente qu'il trouvait autour de lui dans notre Ligue.

C'est au Congrès pacifiste de La Haye que je le voyais par exemple s'associer aux résolutions les plus hardies en faveur de la paix et proclamer avec ce sens révolutionnaire profond, qui était un des traits de son esprit, son plein accord avec les données du syndicalisme et les moyens d'action que celui-ci peut conseiller à une classe ouvrière organisée et consciente d'elle-même pour lutter contre la guerre et châtier les gouvernements coupables d'agression et de crime international.

Je le vis encore dans ces grandes manifestations par lesquelles la Ligue des Droits de l'Homme, comme le Parti socialiste, préluda, en Allemagne, aux premiers

temps de la paix reconquise, à ce rapprochement des deux peuples des rives du Rhin, sans lequel la sécurité et la paix resteront des mots vains ou des rêves précaires...

Quelle stupéfaction quand on nous le disait parti, seul, par les rues, dès les heures les plus matinales, pour faire connaissance plus intime du peuple de la cité et pouvoir se trouver là, le premier encore, quand le travail reprendrait ou lorsque l'heure de la réunion viendrait.

Démocrate, restant fidèle au groupement politique qu'il avait choisi, il n'était pas du Parti socialiste, mais il ne le cédait en rien aux socialistes que nous sommes au point de vue du noble désintéressement, des vertus de solidarité, de hardiesse positive et laborieuse que nous aimons trouver chez les meilleurs de nos militants. Socialiste, il l'était de cœur et de raison. Il avait conservé de sa jeunesse la fraîcheur des impressions et la volonté de lutter contre les iniquités sociales.

Quel plus bel éloge pouvoir faire de celui qui disparaît que de constater ainsi l'unité morale de toute une vie ? Il n'est que des hommes exceptionnels pour le mériter. Comme Jean Jaurès, Ferdinand Buisson était de ceux-là.

### TOUS LES LIGUEURS

*doivent lire et faire lire autour d'eux le*

## LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHWIG, ÉMILE GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, Georges BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SIGARD DE PLAUFOTES, ROGER PICARD.

Un vol. in-16 de 80 pages avec un portrait

par FOUGERAT

Prix : 6 francs

# LE VOTE DES FEMMES

## Par où commencer ?

Le Sénat discute à nouveau du suffrage féminin. Accordera-t-il, cette fois, aux femmes, à toutes les femmes, le droit, que quelques-unes réclament, d'être électrices et éligibles dans toutes les élections ? C'est peu probable. Se laissera-t-il aller du moins à quelque concession, à une réformette ébauchée ? Cela même n'est pas certain. Mais nous voulons l'espérer.

\*\*\*

A quoi tient la résistance de Messieurs les Sénateurs ?

Si je ne craignais de manquer de révérence à la Haute Assemblée, je dirais : à deux raisons. La première, ils la proclament sans y croire beaucoup ; ils croient beaucoup plus à la seconde, qu'ils avouent moins volontiers.

Proclamer, en effet, que la femme est intellectuellement incapable ou moralement indigne de voter, que l'institution du suffrage universel équivaldrait à la destruction de la famille ou à la subversion de l'ordre établi, proclamer cela ne paraît plus aujourd'hui très sérieux.

L'expérience de l'étranger a répondu : elles votent dans les quatre cinquièmes du monde civilisé, sans que l'œuvre de la civilisation ait été mise à mal. Elles votent aussi bien que nous, quelquefois mieux.

La véritable raison, on le devine, ce n'est point celle-là.

Nos amis républicains du Sénat conviennent que dans les autres Etats, le vote des femmes est sans danger. Mais ils croient fermement qu'en France la situation n'est pas la même. Ils croient qu'en France les femmes, catholiques en grande majorité, subiraient la pression irrésistible du clergé : autant décider, concluent-ils, que le Pape choisira chez nous la bonne moitié, ou peu s'en faut, des députés du pays.

Ceux qui se piquent de philosophie ajoutent : « Que les femmes aient le droit pour elles, oui ! Mais il y a quelque chose de supérieur au droit théorique, c'est le régime dans lequel les droits réels sont maintenus. Ce régime s'appelle la République. En empêchant les femmes de miner le régime républicain, nous défendons la réalité du droit. »

Dans cette argumentation, il y aurait, certes, beaucoup à reprendre. Je la suppose décisive. Qu'est-ce qu'elle prouve ? Qu'il est prématuré de conférer aux femmes, actuellement, le droit de vote dans les assemblées politiques où le sort du régime peut être mis en question ?

Soit ! Mais il y a d'autres assemblées que les assemblées politiques. Il y a des assemblées administratives, comme les conseils municipaux. Pourquoi à ces assemblées-là, serait-il interdit aux femmes de prétendre ? Pourquoi, à défaut du vote législatif, le vote municipal ne leur serait-il point accordé ?

— Pardon, objectent les Sénateurs. C'est encore trop. Le Conseil municipal nomme la municipalité, qui peut avoir un rôle politique ; en tout cas, il désigne les délégués sénatoriaux. Il dépendrait donc des femmes, obéissant à un mot d'ordre, de bousculer la majorité républicaine du Sénat. Cette hypothèse ne vous inquiète point ?

— Je consens à être inquiet. Qu'à cela ne tienne ; vous n'avez qu'à enlever aux femmes, électrices et éligibles, le pouvoir de causer ce désastre-là.

C'est à quoi répondent deux propositions récentes,

l'une, de M. Emile Borel, député, l'autre, de M. Viollette, sénateur.

Je ne veux pas les examiner ni les confronter dans le détail de ce qu'elles recommandent l'une et l'autre. Voici leurs dispositions principales :

1° Les femmes qui veulent voter n'ont qu'à s'inscrire sur les listes électorales, propose M. Viollette.

Je les inscris toutes, déclare M. Borel ; celles qui veulent voter voteront.

2° Les conseils municipaux, tels qu'ils existent, demeurent élus par les hommes. Mais il y aura, *en plus* des conseillers municipaux femmes.

Un quart, suggère M. Borel.

Un quart plus un, renchérit M. Viollette.

Ainsi, pour douze conseillers municipaux hommes, trois femmes, selon l'un, quatre selon l'autre. M. Viollette les appelle « assesseurs » ; M. Borel, plus galant, les honore du nom de « conseillères ».

3° Les conseillères auront les mêmes prérogatives que les conseillers. Mais elle ne voteront ni pour les maires ni pour les adjoints.

Il pourra, cependant y avoir des femmes adjoints, conseille M. Borel. — Une seule, précise M. Viollette, et à l'état-civil.

Naturellement, elles ne voteront pas pour les délégués sénatoriaux.

Voilà, en gros, le projet. Je crois qu'il fera sourire, d'un côté comme de l'autre, ceux qui le jugeront trop timide ou trop audacieux. Je me permets de le recommander.

Pour cinq ou six raisons.

\*\*\*

D'abord, il n'est pas dangereux, il ne bouleverse ni l'ordre, ni la famille, ni le régime. Aux yeux de quelques-uns, c'est un premier mérite.

2° Il aura la valeur d'un essai. S'il échoue, le mal ne sera pas grand ; si, comme j'en suis sûr, il réussit, eh bien, on fera mieux à une seconde étape.

3° C'est un moyen d'éducation. Les femmes qui voteront s'initieront à la vie civique, celles qui seront élues, à la pratique administrative. La meilleure façon de conquérir un droit, c'est de le mériter ; la meilleure façon de le mériter, c'est de montrer à l'usage qu'on sait l'exercer.

4° La France n'aura plus l'humiliation d'être la seule des grandes puissances qui résiste à une réforme légitime.

5° De tous les projets partiels qui sont soumis au Parlement, c'est le moins injuste.

Les uns veulent conférer le droit de vote aux veuves parce qu'elles n'ont plus de soutien. Pourquoi pas aux célibataires qui n'en ont pas davantage ?

D'autres veulent le réserver aux veuves de guerre non remariées. Alors, si elles se remarient, elles le perdent ? Si elles redevennent veuves, elles le regagnent ? Est-ce admissible ? Et pourquoi pas aux autres victimes de la guerre, comme les orphelines ou les mères ?

Dans chacun de ces projets, une partie seulement des femmes a la totalité du droit ; notre souci d'égalité en est choqué. N'est-il pas plus démocratique d'en donner un commencement à toutes ?

6° Ceux qui ont réfléchi au projet social savent que les institutions durables ne sont pas celles qu'on a improvisées d'emblée, mais celles qu'on a réalisées peu à peu par une approximation croissante. Donner à tous un peu de justice, puis encore plus, la justice totale étant au terme, n'est-ce point la loi de sagesse qui gouverne les sociétés humaines ?

Nous demandons au Sénat d'être sage.

HENRI GUERNUT.



# LES INDUSTRIES DE MORT (\*)

Par Jean HUTEAU

Actuellement, n'importe qui peut fabriquer du matériel de guerre, des armes et des munitions ; n'importe qui peut en faire commerce. On fabrique et on vend des canons aussi librement que des charnues. Telle est la situation juridique.

A cette règle de droit, une seule exception : celle qui résulte des traités de paix ; en particulier, le traité de Versailles interdit à l'Allemagne d'exporter des armes de guerre et limite ses fabrications licites aux usines et aux quantités déterminées par les alliés (1).

En fait, la fabrication et le commerce du matériel de guerre sont monopolisés dans le monde par un petit nombre de sociétés très puissantes. Les plus célèbres sont Vickers-Armstrong (2) en Angleterre ; Schneider, en France ; Skoda, contrôlé par Schneider, en Tchéco-Slovaquie ; Herstal, en Belgique ; Bofors, en Suède. Ces quelques noms suffisent à la curiosité populaire. Rien n'est moins connu, cependant, que la liste exacte des firmes privées qui reçoivent les commandes publiques d'armements, le nombre et le lieu de leurs succursales, quelles sont leurs connexions financières ? On l'ignore ou on ne le sait que vaguement. Il n'est pourtant point de connaissance qui serait plus utile aux peuples et à la Société des Nations.

Quoi qu'il en soit, la fabrication et le commerce des armes, si atrocement destructives que ces armes puissent être, se trouvent confiés à des firmes indépendantes, juridiquement libres de se soucier uniquement de leurs propres intérêts. Les nations abandonnent sans contrôle à des particuliers sans mandat les industries dont dépend leur perte.

*Une telle absence d'organisation peut-elle être considérée comme évidemment satisfaisante ? N'y a-t-il pas lieu d'étudier ses inconvénients possibles et leurs remèdes éventuels ?*

## Point de vue moral

L'industrie et le commerce des armements — par suite, la préparation à la guerre et la guerre

(\*) Voir sur la même question : S. COLLETTE : *A propos d'un livre récent* : « L'internationale sanglante des armements » (Cahiers 1929, p. 779) ; F. Delaisi : *Industries de guerre et industries de paix* (Cahiers 1931, p. 531). Une brochure, dans nos bureaux : 1 franc. — N. D. L. R.

(1) Travail accompli par la Commission de contrôle interalliée, présidée par le général Nollet. Les usines autorisées à une fabrication restreinte sont au nombre de 33.

(2) L'une des plus importantes fabriques d'armes établies au Japon est une filiale de Vickers-Armstrong, d'après la brochure sur le commerce des armes, publiée à Londres par *The Union of Democratic Control*.

elle-même — fournissent, à un petit nombre d'hommes, d'énormes profits.

C'est ainsi que l'illustre Sir Bazil Zaharof, sans ressources aux débuts de sa carrière, courtier international d'artillerie à partir de 1875, directeur de la Vickers après l'écrasement des Boers, tout puissant dans l'industrie internationale en 1914, devint multimilliardaire. Les agissements occultes de Sir Zaharoff, grand croix de l'Ordre du Bain, grand-croix de la Légion d'honneur (3) dénoncés par M. Henry de Jouvenel dans le *Matin* en 1922, ont fait depuis l'objet de plusieurs livres. Il n'est pas douteux que Zaharof a exercé une influence secrète et considérable, qu'il était « le pourvoyeur de tous les charniers du monde », et qu'à chaque homme tué correspondait pour lui un accroissement de fortune.

Le cas de Zaharof, particulièrement typique, n'est certainement pas isolé.

*Est-il moralement tolérable que les massacres internationaux procurent une telle fortune, une telle puissance à ceux qui en fournissent les armes ?*

## Point de vue économique

### a) De la prospérité des munitionnaires à la crise générale

Les conséquences des événements politiques ne sont pas les mêmes pour les industriels d'armements, marchands de canons ou « munitionnaires », et pour le reste du monde économique. L'insécurité européenne, néfaste au commerce général, incite les nations à s'armer toujours davantage.

Si l'on veut avoir une notion des énormes profits que la guerre et la paix armée assurent aux fabricants d'armes, il ne sera pas mauvais de consulter les bilans de la Hotchkiss, société juridiquement française, mais qui passe pour avoir avec la Vickers des rapports étroits. Le capital de la Hotchkiss s'élevait en 1916 à 8 millions, et il était divisé en 80.000 actions de 100 francs. En 1918, il fut porté à 16 millions par création d'actions gratuites : tout porteur d'une action recevait une action nouvelle en cadeau. En 1923, le capital était remboursé entièrement. L'actionnaire qui avait souscrit un titre de 100 francs en 1916 touchait 200 francs en 1923 et restait propriétaire de deux actions « de jouissance » dont chacune lui rapporte depuis cette époque un dividende brut variant de 60 à 90 fr., bon an mal an.

(3) Voir la note parue dans le *Temps* du 29 juillet 1919 à l'occasion de cette nomination : M. Zaharof y est désigné, non seulement comme « le philanthrope dont la générosité a soulagé tant de misères avant et pendant la guerre et depuis la fin des hostilités », mais encore comme « le grand patriote » que sa situation « dans la haute industrie et la haute finance appelait à jouer un rôle important dans les tractations internationales qui eurent lieu pendant la guerre ».

Cependant, la Société ne distribue ses bénéfices qu'avec une « extrême prudence », comme disent les journaux financiers. Les bénéfices avoués sont très supérieurs aux bénéfices distribués. De 1926 à 1930, ils ont dépassé de beaucoup le montant de son capital doublé et remboursé. En 1931, ils ont été légèrement inférieurs à ce capital. Actuellement, malgré la crise, l'action Hotchkiss est cotée en Bourse aux environs de 1.000 francs. Le souscripteur de 100 francs en 1916, outre les 200 francs récupérés en 1923 et les dividendes annuels, possède donc deux titres, valant ensemble 2.000 fr... Encore doit-on penser que les cours actuels sont « exagérément dépréciés », car, si l'on en croit la *Gazette des tirages officiels* du 6 février 1932, la Société « a notamment en cours un marché de 200 millions avec le Japon » et un autre avec le Brésil. Heureux administrateurs, heureux actionnaires d'Hotchkiss, si toutefois l'idée des massacrés de Changhaï ne trouble point leur sommeil!

La Société Hotchkiss est bien petite auprès des puissants établissements Schneider et Cie, qui ont « une renommée universelle », ainsi que le remarquait le *Temps économique et financier* du 13 septembre 1930. La réputation de la firme Schneider est mondiale, déclarait de même l'*Autonomie Financière* du 19 décembre 1928, « tant par la qualité de ses fabrications que par les intérêts et participations qu'elle a prises à l'étranger ». A l'étranger et en France.

Mais, précisément, ces participations sont si nombreuses, les intérêts de la Société si divers et les renseignements qu'elle fournit si succincts, qu'il est impossible d'apprécier la situation exacte de la Société. Schneider et Cie ne publient pas de compte de profits et pertes et ne communiquent pas le rapport de leur conseil de gérance. Les quelques chiffres du bilan ne renseignent guère. Les bénéfices distribués sont modestes (100 francs brut par titre de 400 francs nominal). Mais le *Temps économique et financier* nous confirme que « le chiffre des bénéfices déclarés ne donne aucune idée précise de l'importance des résultats véritables qui sont de beaucoup supérieurs ». Il est possible, d'ailleurs, que les « participations multiples » par lesquelles la Société s'est « assurée des débouchés relativement constants, surtout en Europe Centrale », lui causent certaines inquiétudes.

Quoiqu'il en soit, il y a un débouché qui ne doit pas faire défaut à Schneider : c'est le budget militaire français. Seulement, il est difficile au contribuable d'établir le montant exact des dépenses d'artillerie — réparties en un grand nombre de chapitres — et impossible de savoir dans quelle mesure Schneider en bénéficie.

#### b) Pays exportateurs

Il existe, d'ailleurs, une opinion d'après laquelle la prospérité des marchands de canons serait un élément de prospérité générale pour les pays exportateurs d'armes.

Lors des récentes hostilités sino-japonaises, la presse a beaucoup contribué à répandre cette idée. C'est ainsi que dans la *Liberté* du 1<sup>er</sup> février 1932,

un journaliste — de prétention humoristique, sans doute — prêtait à un interlocuteur supposé, Casimir, des propos de ce genre : « Rappelle-toi, mon vieux, ce qu'ont fait les neutres pendant notre guerre à nous, les Hollandais, les Suisses, les Espagnols, les Suédois, tous ceux qui étaient à l'abri des gaz et de la mitraille, tous ceux qui ravitaillaient les belligérants, tous ceux qui nous refilaient à prix d'or leurs « laissés pour compte ». Croix-tu que ce fut la « nouba » pour le florin, pour le franc suisse, pour la peseta, pour la couronne!

— Dame, Casimir, les affaires sont les affaires.

— Justement! Nous aussi, maintenant, nous allons pouvoir bazarder des canons, des mitrailleuses... »

Et plus loin :

— La Bourse va remonter, notre franc va reprendre du muscle (4) à cause des mitrailleuses, tu comprends.

La Bourse, en effet, semblait partager l'optimisme de Casimir. « Les événements de Changhaï, loin de semer l'inquiétude parmi les spéculateurs, sont invoqués comme un stimulant possible », disait la *Cote de la Bourse et de la Banque*. Et la Bourse montait.

\*\*\*

Hélas! Le monde sait, depuis 1929, quelle confiance il convient d'accorder aux prévisions boursières. Les marchands de canons ont bien reçu des commandes, mais la hausse du début de 1932 n'a été qu'un feu de paille. Cette preuve ne suffit pas encore. L'idée que les bonnes affaires de Schneider sont profitables à la France est tenace. Il faut absolument examiner si cette idée correspond aux réalités économiques. Or, le chaos où vit le monde depuis 1914 et la crise actuelle, qui en est la suite nécessaire, montrent :

1° Que les emprunts intérieurs faits pendant la guerre pour payer les fournitures de guerre exigent l'inflation, puis la dépréciation monétaire, et comportent donc, au lieu de remboursements réguliers, la banqueroute;

2° Que les emprunts extérieurs, destinés à payer les importations de matériel de guerre ne sont pas non plus susceptibles de remboursements, qui excéderaient les capacités de transfert; en sorte que les pays neutres, après avoir escompté d'énormes bénéfices, ne peuvent finalement encaisser le prix de leurs ventes;

3° Que cette ruine générale n'affecte pas les paiements effectués pendant la guerre, mais atteint les peuples qui ont prêté leur épargne pour permettre ces paiements.

Si, après 1918, l'illusion de prospérité a pu durer assez longtemps dans certains pays, on ne peut raisonnablement prévoir qu'il en serait de même dans l'état économique actuel.

(4) Casimir aurait dû se réjouir plutôt pour la livre. Le plus gros exportateur européen d'armes est l'Angleterre. Ses exportations dépassent largement le double des nôtres, d'après la brochure citée de l'*Union of democratic control*.

En particulier pour le Japon, qui a très peu d'or : ou bien il paye en or, au comptant, ses commandes de guerre, qui dans ce cas ne peuvent atteindre qu'un chiffre insignifiant par rapport au commerce général des nations; ou bien il paye en promesses, — et c'est la seule solution possible puisque sa balance est déficitaire et qu'il a mis l'embargo sur l'or, — et ses promesses, ne pouvant être tenues, ruineront les créanciers.

Si, comme le bruit en a couru, des crédits ont été consentis par des banques ou des gouvernements, les commandes japonaises seront finalement payées — dans une large mesure — par les actionnaires, les déposants, ou les contribuables des pays exportateurs (5).

*Dans ces conditions peut-on croire, que l'accroissement des exportations d'armes soient une cause de prospérité nationale?*

### c) Pays importateurs

Que penser des pays importateurs ? On connaît le lamentable état économique des nations de l'Europe centrale, gros importateurs d'armes, et la terrible misère qui règne dans le pays dont les commandes réjouissaient si fort la Bourse et Casimir.

Quant à la Chine, les statistiques du commerce privé des armes établies par la Société des Nations, si insuffisantes qu'elles puissent être, nous apprennent que les nations industrielles lui ont envoyé, en 1925, 16,9 % du total des armes et munitions exportées. Cette proportion, abaissée à 4,9 % en 1926, s'est très fortement relevée depuis : elle a atteint 20,7 % en 1930.

L'Allemagne (6) et le Japon figurent parmi les principaux fournisseurs. Ainsi, malgré les supplications adressées par les femmes chinoises aux déléguées des associations pacifistes européennes, les désastreuses guerres civiles de Chine ont été entretenues par les envois d'armes aux généraux, chefs de bandes. Ces guerres, ruinant un gros acheteur, ont causé de grosses pertes au commerce international. Ainsi ressort avec évidence l'antagonisme des intérêts des munitionnaires avec les autres intérêts économiques.

*D'une manière générale, n'est-ce pas une règle toujours vérifiée, à plus ou moins longue échéance, que la prospérité des munitionnaires est en raison directe de la misère publique? (7)*

### La défense nationale

Les munitionnaires sont libres d'exporter, et exportent en fait leurs produits dans les pays étrangers qui leur passent des commandes. Chaque nation peut donc craindre que des obus fabriqués par

(5) Voir au bilan de *Hotchkiss* pour 1931 l'accroissement considérable du poste « Cautions à des gouvernements étrangers ».

(6) L'Allemagne n'est autorisée à exporter que des armes de chasse et des poudres industrielles. Comment expliquer les envois officiels d'armes de guerre en Chine ? « Il s'agit dans ce cas du transit » par les pays exportateurs, dit l'*Annuaire de la S.D.N.* L'explication paraît bien douteuse.

(7) Cet antagonisme est, contrairement aux préjugés, particulièrement net pour la France. On s'en rendrait

ses propres usines ne tuent un jour ses propres soldats. Chaque nation peut craindre que les secrets de sa défense ne soient livrés à l'étranger.

Le caractère international du capital, la formation des cartels internationaux, le cosmopolitisme des conseils d'administration légitiment et avivent ces inquiétudes. On sait, par exemple, que la famille de Wendel constituait avant la guerre une grande puissance capitaliste, en Allemagne comme en France. Dans l'annuaire du Syndicat des producteurs allemands de charbon (*Kohlensyndikat*) pour 1931, on peut constater que M. François de Wendel est au *Kohlensyndikat* le collègue de M. Thyssen, commanditaire passionné du parti hitlérien (8).

*Dans ces conditions, la liberté de la fabrication et du commerce privé des armements ne comporte-t-elle pas de graves dangers pour la défense nationale ?*

*Et peut-on n'être pas troublé par les accusations capitales qui ont été portées publiquement contre les munitionnaires de tous les pays, dénoncés comme les membres d'une « Internationale sanglante », indissoluble même en temps de guerre.*

### L'affaire de Briey

L'affaire de Briey est célèbre depuis les interpellations de MM. Barthe et Engerand à la Chambre, au début de 1919, et plus encore depuis que le *Crapouillot* a rappelé par de larges extraits les discours qui furent prononcés à cette époque.

Mais citer les accusations ne suffit pas. Il faut examiner les réponses qui leur furent données, les éclaircissements qu'elles provoquèrent. Reprenons l'ensemble du procès, aussi mal connu qu'il est célèbre.

M. Barthe avait déclaré dans son discours, le 24 janvier 1919 :

« J'affirme que par le fait, soit de la solidarité internationale de la grande métallurgie, ou pour sauvegarder des intérêts privés, l'ordre a été donné à nos chefs militaires de ne pas bombarder les usines du

compte en traçant deux courbes : l'une, représentant l'accroissement des dépenses mondiales d'armements, dont bénéficièrent nos exportateurs d'armes ; l'autre, la chute de nos exportations globales.

De 1927 à 1930 inclus, les dépenses mondiales d'armements ont passé de 19 milliards 385 millions à 20 milliards 640 millions de francs-or (voir le numéro spécial de *La Lumière*, consacré au désarmement) et les exportations d'armes françaises enregistrées par la S. D. N. passaient de 117 à 181 millions (de francs dépréciés).

Dans le même temps, le total des exportations françaises passaient de 55 milliards à 42 milliards de francs dépréciés.

Depuis, la situation a empiré, comme l'on sait, aux deux points de vue.

Notons que les chiffres enregistrés par la S. D. N. sont singulièrement minimes. Comprennent-ils les importations gouvernementales ? Voir les chiffres tout différents de l'*Union of democratic control*.

(8) Voir dans la *Lumière* du 13 juillet 1929 un parallèle entre l'action de M. Thyssen et celle de M. de Wendel à l'occasion du Plan Young. Voir aussi *Cahiers* 1929, p. 777, l'article de S. Collette, sur l'*Internationale des armements*.

bassin de Briey, exploitées par l'ennemi pendant la guerre.

« J'affirme que notre aviation a reçu des instructions pour respecter les hauts fourneaux qui coulaient l'acier ennemi et qu'un général qui a voulu passer outre a été blâmé. »

M. Engerand avait déclaré dans son discours, le 31 janvier 1929 :

« Ce point de notre frontière (Briey) où était l'âme de notre métallurgie... Il demeura sans défense, il fut abandonné sans combat... »

« Les métallurgistes allemands eux-mêmes l'ont reconnu à maintes reprises ; ils ont déclaré que si nous avions gardé ce coin de frontière, la guerre aurait été finie au bout de six mois par la défaite de l'Allemagne... »

« Il est évident que les Allemands tiraient de tout le bassin lorrain et de celui de Briey comme de celui de Thionville, tout le minerai nécessaire à leur métallurgie de guerre... Il fallait donc, par tous les moyens possibles, arriver à troubler dans ces deux bassins, qui n'en faisaient qu'un, l'extraction du minerai... »

Et M. Engerand révéla qu'il avait fait parvenir une note sur la question au G. Q. G., à la fin de 1915, qu'il avait renouvelé cet envoi à plusieurs reprises, toujours en vain, et que l'officier auquel ce document avait été remis était un maître de forges attaché au G. Q. G.

M. Ernest Flandin, intervenant dans le débat, déclara qu'en décembre 1916, il avait demandé au général Guillaumat que l'on bombardât le bassin ; que, quelques jours après, une escadrille bombardait Jouff ; mais qu'ensuite, le général Guillaumat avait reçu l'ordre de cesser les opérations.

M. Flandin conclut son exposé par ces mots : « Il y avait un moyen d'abrèger la guerre, et ce moyen a été négligé pendant plus de deux ans ». (9)

La Chambre vota l'affichage du discours de M. Engerand. Elle était vivement émue. Elle se rassura quelque peu, le 16 février, quand M. Loucheur lui parla des bombardements effectués à partir de juillet 1917. Elle fut inquiète, au contraire, quand M. Laurent Eynac déclara que le plan de bombardement avait été mauvais, inefficace ; que les avions passaient au-dessus des usines en plein travail sans les gêner ; et que, pour avoir pris des usines comme objectif, des aviateurs avaient été blâmés, à l'instigation d'un lieutenant nommé Lejeune. (10)

Le 28 février, la Chambre décida de constituer une commission d'enquête « sur le rôle et la situation de la métallurgie en France ». M. Viollette la présida.

La Commission rechercha pourquoi la métallurgie française se trouvait concentrée en 1914 sur la frontière de l'Est ; pourquoi, d'autre part, Briey

(9) Nous verrons tout à l'heure comment ce moyen a été employé dans la suite.

(10) Voici comment le *Temps* rend compte de l'intervention : « Ici, M. Laurent Eynac interrompit : « Je crois qu'on aurait pu et dû bombarder le bassin de Briey par avions. »

avait été abandonné en 1914 sans combat, sans que les hauts fourneaux fussent détruits, et sans que l'on tentât un raid pour détruire ceux de Thionville. Ces questions firent l'objet de deux rapports de M. Engerand. Ils se trouvent à l'*Officiel*. (Doc. parlem. n° 6026, page 225 et n° 6026, 2° partie, page 2566). Inutile d'insister.

Mais la Commission rechercha aussi pourquoi les Allemands étaient restés pendant toute la guerre en possession du bassin lorrain, pourquoi l'exploitation n'en avait pas été empêchée par artillerie ou par avions ? Là-dessus, je n'ai trouvé aucun rapport à l'*Officiel*, je ne pense pas qu'il en existe et je suppose que le changement de législation en empêcha le dépôt.

Quant aux procès-verbaux de la Commission d'enquête, documents du plus haut intérêt, ils ne se trouvent pas à l'*Officiel*, et ils sont épuisés en librairie. Ces procès-verbaux reposent, inconnus du public, dans les collections de la Chambre et du Sénat. Il faut les faire connaître.

\*\*\*

Mais, d'abord, pour qu'ils puissent être compris, rappelons que M. Engerand avait déclaré expressément que les bassins de Briey et de Thionville n'en forment en réalité qu'un seul. Cette affirmation est rigoureusement exacte : de chaque côté de la frontière, c'est le même gisement minier, sans solution de continuité ; certaines usines étaient à cheval sur la frontière, dont la ligne ne délimitait nullement les divers intérêts en cause, puisque l'état-major désignait en 1916 les établissements de Hayange et Knutange comme « Usines de Wendel, Sociétés à intérêts français en pays annexé ». (11)

Ceci noté, il résulte des procès-verbaux que les allégations de MM. Barthe, Engerand, Flandin et Laurent Eynac, ne reçoivent, les unes aucune réponse, les autres que des réponses inconduantes, et que, par contre, de lourdes charges nouvelles furent apportées.

M. Pinot, secrétaire général du Comité des Forges, fit une déposition très véhémente et très patriotique, où il se plaignit qu'on n'eût pas fait la lumière sur les soupçons relatifs au maître de forges qui aurait reçu au G. Q. G. les notes de M. Engerand. Les allégations de ce dernier ne furent, en effet, ni éclaircies, ni le moins du monde démenties.

Quant aux charges nouvelles, voici les principales :

1° De nombreuses personnalités réclamèrent, pendant la guerre, une action offensive sur le secteur minier lorrain. En particulier, le général Sarrail préconisait une offensive sur Thionville. Il en fit part à M. Poincaré en 1915. Invité ensuite par le G. Q. G. à préciser sa conception, il en ex-

(11) Déposition Lejeune. Nous ignorons quels étaient dans le bassin de Thionville les intérêts de la branche de la famille de Wendel appartenant à la Lorraine annexée. Nous ignorons également dans quelles conditions de profit travaillaient les usines de Lorraine annexée.

posa les avantages dans une note : il ne reçut pas de réponse. (12)

M. Henry Bérenger apporta à la Commission le texte d'un rapport présenté par lui et adopté, le 29 mai 1916, par la Commission de l'armée du Sénat. Dans ses conclusions, celle-ci constatait : « qu'il résulte d'une déclaration officielle du Ministère des Travaux publics... que si l'Allemagne était privée des 30 millions de tonnes de minerai de fer de la Lorraine et du Luxembourg, l'Empire allemand serait dans l'impossibilité de continuer la guerre » et que « la conduite de la guerre ne paraît pas suffisamment inspirée par l'examen de cette situation ». En conséquence, la Commission appelait « de la manière la plus pressante l'attention du Gouvernement sur cette question vitale pour le salut et l'avenir du pays ».

Comment expliquer qu'un tel vote n'ait pas eu de suite? M. Bérenger déclara :

« Au lendemain même de ce rapport absolument secret... le *Temps*, sous la signature d'un certain M. Max Horschiller (13) a publié trois articles, en juin 1916, intitulés : « La légende du bassin de Briey, où l'on a essayé de démontrer que mon rapport reposait sur des bases inexacts. » (14).

Le général Malleterre déclara : « En 1917, je me suis élevé, comme collaborateur au *Temps*, contre la campagne qui était faite au sujet de cette question et contre l'équivoque qu'on entretenait sur Briey. J'ai senti qu'il y avait quelque chose d'équivoque, qu'on cherchait à distinguer Briey de Thionville et du reste du bassin lorrain ». Le général Malleterre fit passer son article, le 31 janvier 1917. Mais, ensuite, le *Temps* lui imposa silence, ne voulant pas de polémique entre collaborateurs. « Max Horschiller avait publié trois articles, dit le général, et moi un ». Le *Temps* inséra une note pour mettre l'incident au point : « A partir de ce moment, dit le témoin, le *Temps* resta fidèle à sa consigne de ne plus parler de Briey ». (15)

\* \* \*

Le général Malleterre et M. Bérenger se trompaient. Le *Temps* n'a pas publié trois articles de M. Horschiller, mais cinq, et le dernier est du 18 avril 1917, donc postérieur à l'unique tentative de rectification qui fut permise au général : le dernier mot fut laissé à M. Horschiller. Interrogé sur ses cinq articles, M. Horschiller déclara qu'il les avait

(12) Voir le premier fascicule des procès-verbaux, pages 351 à 353. Par ailleurs, le Général Sarraïl déclara que ses demandes de munitions allaient « dans un bureau à un capitaine, à un commandant » qui s'en débarrassaient au plus vite. Le général Verraux exprima le regret qu'on eût préféré au projet Sarraïl la sanglante attaque des Eparges. Le général Malleterre déclara que, dès 1915, il était partisan d'une offensive en Woëvre.

(13) Déjà mis en cause par M. Barthe.

(14) Le *Temps* renseignait ses lecteurs de façon régulière et plus ou moins succincte, selon les jours, sur les dépositions reçues. Je n'ai pas trouvé mention de celle de M. Bérenger.

(15) Toutes ces déclarations du général sont entièrement passées sous silence dans le bref compte rendu que le *Temps* donna de sa déposition le 10 avril 1919.

écrits par souci de statisticien. Les Allemands disaient trop que Briey leur était indispensable : c'était pour justifier des visées annexionnistes. Or, ils exploitaient peu la portion française du bassin : ils n'en tiraient que trois millions de tonnes par an.

M. Viollette exprima le regret que l'auteur n'eût pas clairement expliqué que ce qui était une légende d'un côté de la frontière était, de l'autre côté, une réalité terrible. « Nous ne pouvons admettre, dit le président, qu'on sépare le bassin de Briey du bassin de Thionville, et c'est faire un abus de mots que de vouloir les distinguer. (16)

M. Max Horschiller déclara qu'il avait porté ses articles au *Temps* sans être sollicité par ce journal, et qu'il avait été payé trois sous, puis six sous, la ligne. (17)

Depuis, M. Max Horschiller (18) est devenu l'un des principaux collaborateurs de la « Société d'études et d'informations économiques », création du Comité des Forges (19), et chef-adjoint du cabinet de M. A.-F. Poncet, ancien administrateur de cette société, sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale.

\* \* \*

2° Malgré ces articles, des ministres continuèrent à réclamer le bombardement des établissements métallurgiques :

« A la fin de 1916 — vint déclarer Albert Thomas — pendant le deuxième ministère Briand, où le général Lyautéy était ministre de la Guerre, je suis intervenu à plusieurs reprises pour réclamer le bombardement de Briey, et le Conseil des Ministres s'est irrité de l'inaction de l'aviation. Le ministre de la Guerre a déclaré, à plusieurs reprises, qu'il avait donné des ordres pour le bombardement de Briey, mais que ces ordres n'étaient pas vraiment exécutés... Les raisons données par le général Lyautéy comme expliquant l'attitude de l'état-major étaient le plus souvent l'insuffisance du nombre des avions et de leur puissance... A quoi nous répondions — c'était le moment où l'on

(16) Néanmoins, M. Pinot déclara dans sa déposition : « Les maîtres de forges français ont été incriminés au sujet du bassin de Briey, c'est à son sujet qu'ils ont à répondre, et non au sujet du bassin de Thionville ». Affirmation inexacte, ainsi qu'il résulte du discours cité de M. Engerand.

(17) Mais il déclara incidemment : « Je dois dire qu'on avait l'impression, à un moment donné, qu'il y avait un formidable conflit d'intérêts dans cette affaire ».

(18) Qui apparaît, au cours de sa déposition, comme un révolutionnaire militant ami de Rappoport et de Merrheim.

(19) Voici comment le *Temps* du 19 septembre rend compte de la déposition : « M. Horschiller a été interrogé sur les conditions dans lesquelles il a été amené à s'occuper de la question du bassin de Briey dans une série d'articles publiés dans le *Temps* en chronique économique.

« Il a affirmé qu'il n'a voulu que redresser des erreurs de chiffres et montrer que le minerai n'était pas extrait dans la région française.

« Le président de la Commission a reconnu l'exactitude des chiffres et des documents produits par M. Horschiller. »

agitait la grosse question des représailles — que si l'on avait des avions pour les villes ouvertes, il y en avait également pour Briey. »

3° Le général Malleterre, qui, bien avant 1914, avait signalé l'importance militaire du bassin, continuait à s'occuper activement de la question. Après une conversation avec M. Pinot, il en discuta avec les maîtres de forges, qui lui déclarèrent : « L'essentiel, c'est de bombarder les gares ». Le général n'était pas de cet avis.

Or, quand, beaucoup plus tard, une action d'engorgement fut entreprise, il y eut un plan de blocus des chemins de fer : « Il correspondait, déclara le témoin, à ce que m'avait dit ces MM. du Comité des Forges. » (20) L'auteur de ce plan était l'ingénieur Lejeune.

Le commandant d'aviation Villomé incrimina très vivement cet ingénieur, dont le plan, adopté par le commandement malgré les réclamations des aviateurs, était déplorable. Lejeune, civil mué du jour au lendemain en sous-lieutenant, connaissait la métallurgie, mais ignorait tout de l'aviation, n'ayant jamais participé à un vol. « Pendant que les groupes de bombardement s'acharnaient sur des points peu vulnérables, ils survolaient des usines en pleine activité ». Les gares sont un objectif peu visible, au contraire des hauts-fourneaux dont le brasier éclaire la nuit. Les gares sont toujours voisines d'une localité « d'où des dégâts et des victimes dans une ville française ». Attaquant toujours les mêmes points, on se heurtait à des organisations permanentes de défense, d'où des pertes. Lejeune faisait blâmer les aviateurs qui prenaient les usines comme objectif principal. (21) Le plan échoua.

Le capitaine de Lesseps, le capitaine Baileguier, le lieutenant Griollet, confirmèrent sur divers points la déposition du commandant Villomé. (22) Par contre, le commandant Picard prit la défense de son subordonné Lejeune dont il avait adopté le plan.

\*\*\*

De la déposition de M. Lejeune, il résulte :

a) Que cet officier était, avant la guerre, chef de l'Acierie des Forges de Jœuf (Usine de Wendel) ;

b) Qu'en 1916, à la suite d'une note qu'il avait

(20) Version abrégée du *Temps* du 10 avril : « Il a entretenu la Commission des démarches faites auprès de lui par le représentant du Comité des Forges ».

(21) Voici le bref compte rendu du *Temps* du 19 septembre : « L'ingénieur Lejeune a reconnu que, si les usines à intérêts français, même celles de Lorraine annexée, n'ont pas été bombardées, ce fut sur l'ordre du ministère de la Guerre. Il s'est attaché ensuite à montrer que son plan de blocus pouvait donner de bons résultats. » Sans plus, La première phrase, singulièrement ambiguë, fait allusion, je crois, à un passage de la déposition sans rapport avec le rôle propre de Lejeune, et d'après lequel le bombardement des usines à intérêts français aurait été interdit jusqu'en fin 1916, puis autorisé, en principe, sur la demande des propriétaires. Rappelons qu'à la même époque, le ministre de la Guerre n'obtenait le bombardement effectif d'aucune usine.

(22) *Temps* du 25 juillet 1919 : « A l'exception

fait passer au G. Q. G., sur le bombardement des usines, il fut reçu par le général Claudel et envoyé dans l'est en février 1917, avec des instructions écrites, pour « démolir les usines des environs de Thionville ». (23)

c) Qu'il montra la nécessité d'établir pour les aviateurs des cartes très détaillées, avec claire désignation des objectifs à atteindre, et qu'il travailla à l'établissement de ces cartes ;

d) Mais que, d'après le plan dû à son initiative personnelle dont il obtint l'adoption, les objectifs principaux étaient, non les usines — ce qui eût été conforme aux ordres du général Claudel et au désir des aviateurs — mais les gares, ce qui était conforme à ses vues particulières et aux idées des maîtres de forge, si l'on en croit le général Malleterre. (24)

Les aviateurs n'étaient autorisés à bombarder les usines que s'ils n'arrivaient pas à atteindre les gares, et « il fallait bien les rappeler à l'objectif. »

N'allons pas plus loin. Nous ne sommes pas renseignés sur le maître de forges mis en cause par M. Engerland. Mais nous connaissons avec précision le rôle vraisemblable joué par un chef d'acierie. Et si le bassin de Lorraine, si proche du front, a pu alimenter la résistance allemande pendant toute la guerre, les dépositions citées concourent à expliquer de la même manière cette terrible anomalie. (25)

#### Les affaires des carburiers

Les affaires des carburiers sont plus obscures que celles de Briey. Jugées pendant la guerre (26) en pleine période de censure, elles n'ont pas fait, après la guerre, l'objet d'une enquête. M. Loucheur déclara, en effet, que, vu la chose jugée, le Gouvernement se refusait à revenir sur la question. Mais ce que nous en apprennent les discours prononcés à la Chambre, le 9 février 1917 et le 24 janvier 1919, est effrayant.

« Cette formidable affaire judiciaire » (27) il est impossible de l'exposer ici dans toute son ampleur. En ce qui concerne la séance du 9 février 1917, il suffira de dire qu'à cette date, l'instruc-

d'une seule déposition, celle du capitaine Villaumet (*sic*), tous les aviateurs ont déclaré qu'ils avaient fait leur possible pour démolir en première ligne les gares, en seconde ligne les usines. » Deux jours après le *Temps* loue sur deux colonnes le livre de M. Pinot : « Le Comité des forges au service de la France et de la Nation. »

(23) Bien que le président ait ordonné au témoin de faire parvenir le texte de ces instructions à la Commission, ce texte ne figure pas au procès-verbal.

(24) M. Pinot déclara au contraire qu'ils avaient préconisé le bombardement des centrales électriques.

(25) Il serait désirable qu'un historien consacrer des études à l'affaire de Briey. On peut craindre toutefois que les documents ne soient plus intacts. M. Messimy, qui, pour déposer devant la Commission d'enquête, avait été autorisé à consulter les archives du Ministère de la Guerre, déclara que sur certaines pièces se trouvait la mention « à expurger ».

(26) Sauf sur l'un des chefs d'accusation : l'accaparement.

(27) Viviani.

tion étant en cours, Viviani, interpellé sur le rôle du procureur de la République, considéré comme trop favorable aux accusés, le couvrit entièrement et se refusa « à prononcer toute parole qui pourrait être relevée à la charge ou à la décharge » des personnes qui se trouvaient « sous la main de la justice. » (28)

Or, le même Viviani qui attestait ainsi son impartialité, malgré les murmures d'une partie de la Chambre, avait adressé, le 21 novembre 1916, au procureur de la République, un avis d'où il résultait que les inculpés eussent à répondre :

a) De l'accaparement de la fabrication du carbure et de la hausse illicite des prix français, notamment après la mobilisation (lettre de Riva Berni (29) du 17 août 1914.)

b) D'un contrat passé avec Krupp en 1912 pour la livraison de 1.000 tonnes de ferro-silicium « demande motivée par le fait que, dans l'esprit des Allemands, il est à prévoir que, d'ici deux ans, éclaterait une guerre européenne et que, dans la mobilisation générale, Krupp aurait de grandes difficultés à s'approvisionner » (Lettre de Giraud-Jordan (30) au docteur Hugo Koeller du 14 février 1912.)

c) De la clause particulière d'après laquelle une guerre entre deux puissances seulement ne constituerait pas un cas de force majeure autorisant l'inexécution du contrat (Lettre de Krupp du 22 février 1912.) (31)

d) De faits nombreux et graves de commerce avec l'ennemi notamment la livraison à la Société La Lonza de 300 tonnes de cyanamide.



Le 24 janvier 1919, après avoir rappelé brièvement à la Chambre comment le procès relatif au contrat Krupp était venu devant la Cour d'assises, Viviani déclara : « Autant je me plais à rendre hommage au commissaire du Gouvernement, M. de Meur, autant je tiens à regretter que l'avocat général, M. Wattine, se soit levé pour aban-

(28) M. Pierre Laval, tenu à une discrétion moindre puisqu'il était député, et non garde des Sceaux, intervint à deux reprises et déclara notamment : « Les faits sont trop graves, trop pénibles. Pendant la guerre, avant la guerre, de grands industriels français ont livré à l'Allemagne, à nos ennemis, le moyen de combattre. Il faut que justice se fasse rapide, entière... Demain, si les événements nous montraient que la justice a été entravée... nous aurions le loisir de rouvrir le débat... »

(29) L'un des inculpés, Suisse, membre consultatif du Comité du Consortium français (voir rapport Sennac à la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la guerre).

(30) Autre inculpé, Français, président de l'Electro-Chimie de Bozel, membre du Comité français et du Conseil des Sociétés étrangères (voir même rapport).

(31) Je résume beaucoup. Voici un des documents saisis et cités par Viviani (Lettre de Giraud Jordan à Riva Berni, le 22 juin 1914) :

« Comme suite à l'autorisation que je vous ai donnée sur votre demande de coter à Rochling 4.000 tonnes de silicium destinées à l'aérostation allemande... je vous ai demandé de prendre toutes les précautions nécessai-

donner l'inculpation », sans avoir donné au jury lecture des lettres qui la fondaient. (32)

A quoi s'ajoutent les révélations de Barthe à la Chambre, les 24 et 31 janvier 1919 : reproduites par le *Crapouillot*, elles sont bien connues, inutiles d'insister.

Enfin, voici un des documents cités par Jean Sennac, dans son rapport à la Confédération Nationale des Anciens combattants et victimes de la guerre :

Lettre de Riva Berni à M. Stocchin, à Bâle, 17 août 1914 : « Vous allez traiter directement avec l'Autriche... si on vous laisse faire... car vous ne devez pas oublier que le ferrochrome est une marchandise de guerre... Si vous croyez pouvoir livrer, vous savez que le cas de guerre n'est pas un cas qui dissout le Syndicat; en conséquence, vous voudrez bien livrer directement, mais vous rappeler que vous êtes comptable vis-à-vis du Syndicat de tout ce que vous ferez pendant cette période. »

#### Ravitaillement de l'Allemagne par les pays scandinaves

Ce serait une immense erreur de croire que le cas des carburiers a été isolé ou propre à notre pays. En ce qui concerne l'Angleterre, nous avons les détails les plus précis et les plus nombreux sur la manière dont elle approvisionna l'Allemagne pendant la guerre par l'intermédiaire des pays scandinaves.

Ces renseignements ont été fournis par le contre-amiral Consett, dans son livre sur « *Le Triomphe des forces non armées* », traduit en français par le capitaine de frégate Guette (33). L'ouvrage, appuyé de nombreux tableaux statistiques, est l'un des mieux documentés qui aient paru sur la guerre, mais il est peu connu, la presse ayant fait sur lui un grand silence. Notez que l'amiral se place au point de vue de la flotte anglaise, mécontente de l'inefficacité du blocus organisé par elle; son état d'esprit est aussi peu pacifique que celui des généraux déposant sur Briey devant la Commission d'enquête. Consett recherche pourquoi la

res pour que Rochling ne puisse en aucun cas offrir éventuellement cette marchandise au gouvernement russe... »

« Ces hommes, disait le garde des Sceaux, qui ont vendu à Krupp à un prix inférieur à tout autre, sauf à faire disparaître toute trace de cette faveur dans leurs écritures; qui ont fait savoir à leurs agents qu'en aucun cas il ne fallait que la Russie puisse profiter des expéditions;... qui, placidement, apprenant que Krupp s'approvisionne en vue d'une guerre, se contentent de fixer le payement de trois mois en trois mois... ces hommes ont placé, au-dessus de l'intérêt de la patrie, l'intérêt mercantile. »

(32) Le *Temps* du 26 janvier 1919, rendant compte en quelques mots du discours de Viviani, en passe la fin sous silence; il omet de dire que les lettres n'ont pas été lues au jury et, à la première page, il s'étonne : « Doute-t-on à la Chambre — et en particulier sur les bancs socialistes — de la justesse et du patriotisme des verdicts rendus par le jury populaire ? » Suit une diatribe solennelle et menaçante sur les projets de la Commission d'enquête. (Voir le numéro.)

(33) Sté d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1924.

guerre « dura bien plus longtemps qu'il n'était nécessaire » et il ne doute aucunement de la valeur de son explication.

Parmi les produits dont l'Angleterre alimenta les pays scandinaves à destination de l'Allemagne, figurent en bonne place les matières premières nécessaires à la fabrication des explosifs, surtout les lubrifiants et la glycérine, dont l'Allemagne avait un si pressant besoin qu'en 1915 elle offrait 90 livres sterling pour un baril d'huile dont la valeur marchande au Danemark ne dépassait pas sept livres (34).

Le nickel, employé à la fabrication des aciers spéciaux, était également nécessaire à l'Allemagne. Le seul pays qui pût en fournir pendant la guerre était la Norvège et une seule grande usine norvégienne exploitait le minerai : la K.N.R. (35). L'Angleterre négocia avec la K.N.R. pour obtenir qu'elle cessât de ravitailler l'Allemagne. Mais les négociations menées obscurément, à l'insu de la délégation anglaise à Christiania, aboutirent à un résultat fâcheux : la K.N.R. toucha un million de livres sterling, mais resta libre de livrer à l'Allemagne environ 80 tonnes par mois, soit 960 tonnes par an. L'exportation autorisée était très supérieure à celle de 1913 (594 tonnes). L'accord était donc aussi favorable à l'Allemagne qu'à la K.N.R. Or, les intérêts de cette entreprise norvégienne s'identifiaient avec ceux de la « British Amerika Nickel Corporation » dont le directeur anglais reçut ensuite le titre de « Sir ».

#### Les fraudes des industriels allemands

Le livre de M. Lehmann-Russbüldt, secrétaire de la Ligue Allemande des Droits de l'Homme, sur *l'Internationale sanglante des armements* (Voir *Cahiers* 1929, p. 779.) fourmille d'exemples analogues à la charge des industriels allemands, surtout des entreprises Krupp dont l'histoire comporte une longue suite de trahisons à l'égard de leur propre pays. Bien remarquable aussi le cas du sénateur de Luebeck, Possehl, qui passa un an en prison pour avoir fourni aux Russes des produits métallurgiques, mais qui fut finalement acquitté, puis solennellement reçu et félicité par le Sénat de Lübeck : curieux pendant au procès de nos carburiers, félicités lorsqu'on abandonna leur accusation en pleine Cour d'Assises.

*Tous ces faits ne donnent-ils pas lieu de craindre que les fournisseurs de guerre ne voient dans la guerre qu'une occasion de gains, et qu'ayant intérêt à la durée des grands conflits, ils ne contribuent à les prolonger dans toute la mesure de leur pouvoir, qui est immense?*

#### Contre la paix mondiale

Mais si les fournisseurs de guerre peuvent être responsables de la durée des plus atroces conflits, on se demande s'ils ne contribuent pas à leur naissance.

La paix non armée serait un désastre pour les munitionnaires. Favoriseront-ils leur ruine pour

(34) Voir *Op. cit.*, page 134.

(35) Kristiansand Nickel Raffiningswerk.

des raisons philanthropiques ? *Ou n'est-il pas à craindre qu'ils agissent selon les principes de toute industrie, qui est de se créer des débouchés ?*

Quelques faits très graves fournissent des indications à cet égard. Certains d'entre eux sont antérieurs à 1914. Révélés depuis longtemps, il est étrange qu'ils ne soient pas universellement connus.

Le 18 avril 1913, Karl Liebknecht lut à la tribune du Reichstag le texte d'une lettre envoyée à Paris par M. von Gontard, ingénieur en chef de la Waffen Fabrick (36), grande entreprise de munitionnaires allemands.

Voici le texte de cette lettre :

Dossiers personnels  
(folio 15)

Monsieur ..... Paris  
Nous vous avons télégraphié à l'instant : « Prière d'attendre à Paris notre lettre d'aujourd'hui. »

La raison d'être de cette dépêche était que nous voudrions faire passer dans un des journaux les plus lus de Paris, si possible le *Figaro*, un article dont voici la teneur : « L'administration militaire française a décidé de hâter considérablement la construction des mitrailleuses destinées à l'armée et de commander deux fois plus de ces engins qu'elle ne se proposait primitivement. »

Nous vous prions de faire votre possible pour obtenir qu'un semblable article soit accepté.

Agréé, etc.

Fabriques d'armes et de munitions allemandes  
VON GONTARD.

Que cette lettre ait été réellement envoyée à Paris par M. von Gontard, dont les entreprises prospérèrent et qui devint l'un des magnats de l'industrie allemande, la chose ne fait aucun doute. Elle ne fut pas contestée par les adversaires politiques de Liebknecht ; elle ne fut pas démentie par les intéressés. Reste à savoir quelles en furent les suites. Assurément, l'insertion demandée ne pouvait avoir lieu : comme on l'a remarqué (37), elle aurait été démentie par le ministre de la Guerre. Mais la lettre a-t-elle reçu « un commencement d'exécution » ? C'est la question que posait *Figaro* du 21 avril 1913, après avoir fait connaître que la lettre n'était pas datée et qu'elle remontait à 1910 ou 1911, d'après le ministre allemand de la Guerre (38).

\*\*\*

Or, le 23 avril, Mathias Erzberger révélait au Reichstag que la lettre était de 1907, en insistant beaucoup sur l'importance de cette date, antérieure au vote des gros crédits allemands pour les mitrailleuses (39).

(36) Deutsche Waffen und Munitions Fabrik in Berlin.

(37) Francis Delaisi et Lehmann-Russbüldt.

(38) Liebknecht, qui combattait les demandes allemandes de crédits militaires, ne se préoccupait que de l'envoi de la lettre : « Je n'ai pas à savoir, dit-il, si l'agent de la Waffen Fabrik a rempli sa mission ». En sorte que *Figaro* constata que personne ne l'avait accusé d'avoir publié l'article et considéra l'incident comme clos. Il reproduisit sans aucun commentaire l'intervention d'Erzberger.

(39) 140<sup>e</sup> séance de la session de 1913, page 5050 du recueil.



On peut lire à la Bibliothèque Nationale l'article paru dans l'*Echo de Paris* du 3 novembre 1907, intitulé : « *La nouvelle mitrailleuse. Quelques modifications nécessaires sont apportées à ce merveilleux engin de guerre.* »

Certes, l'auteur anonyme de l'article signale les défauts reconnus lors des essais de l'arme nouvelle; il les définit même avec une extrême précision technique. Mais la « Manufacture Nationale de Saint-Etienne, qui occupe en ce moment 2.000 ouvriers, a reçu mission d'apporter à l'arme nouvelle d'urgentes modifications auxquelles on travaille avec activité... »

Et « les officiers qui connaissent à fond ce merveilleux engin n'ont pas changé d'avis sur son efficacité en temps de guerre ». Avec lui « il est impossible qu'un régiment de cavalerie ou d'infanterie s'avance à 500 mètres seulement sans que les cavaliers et leurs chevaux ou les fantassins soient impitoyablement atteints ».

L'article paru dans le *Figaro* du 7 décembre 1907, sous le titre « *Affaires Militaires. Nos Mitrailleuses* », est plus court et plus net : « Les officiers de la Manufacture Nationale de Saint-Etienne sont partis hier pour Paris afin de procéder aux essais de la nouvelle mitrailleuse française, qu'on affirme devoir être supérieure à toutes celles en usage dans les armées européennes.

« La mitrailleuse française doit tirer, en effet, 650 coups à la minute, sans que les tubes atteignent une température de plus de 145° ».

Entre la lettre de von Gontard et ces articles, la coïncidence est fâcheuse.

La coïncidence est tragique. Reprenons le discours d'Erzberger du 23 avril 1913 :

« La lettre est de 1907... A cette époque on considérait les mitrailleuses comme des armes bonnes contre les Hottentots (40). Les commandes étaient réduites au minimum... Combien de fois a-t-on répété ici, au Reichstag, lorsque, en 1908, 1909, 1910, donc après l'expédition de cette lettre, nous avons voté 40 millions de marks de crédit pour l'acquisition de mitrailleuses, combien de fois, dis-je, nous a-t-on répété que nous avions besoin de ces mitrailleuses, que ces nouvelles acquisitions nous étaient indispensables, la France nous ayant largement dépassé sur ce terrain ? »

Ainsi, on obtint au Reichstag des crédits pour les mitrailleuses, en invoquant une supériorité française que les journaux français avaient proclamée à l'envi, par des articles analogues à celui que demandait un munitionnaire allemand.

Tels furent les débuts du « merveilleux engin » qui devait, en 1914, faire la preuve définitive de ses vertus.



En même temps que l'affaire des mitrailleuses, Liebknecht, appuyé par des députés du centre, révéla que la maison Krupp avait entretenu un espion à Berlin (41); qu'en outre, l'état-major

(40) L'article de l'*Echo de Paris* ne manquait donc pas de valeur didactique.

(41) Cet espion, nommé Brandt et chargé de suborner les fonctionnaires afin d'obtenir les pièces intéres-

s allemand avait collaboré avec les fournisseurs de guerre pour le numéro de la *Leipsiger Illustrierte Zeitung* consacré à la gloire de l'armée allemande et destiné à hâter le vote des crédits militaires.

Francis Delaisi publia alors sa brochure sur le *Patriotisme des plaques blindées* et les quelques Français qui l'ont lue savent pour quelles raisons « les grandes fabriques d'armes exercent une influence sans proportion avec la part de l'activité nationale qu'elles représentent ».

En voici quelques-unes :

Krupp avait pour principal actionnaire Guillaume II.

Krupp procurait de grosses places aux officiers de l'état-major qui lui avaient obtenu de bonnes commandes.

Krupp commandait une partie de la presse nationaliste allemande dont les articles étaient largement reproduits par la presse française.

Mais Francis Delaisi examinait la situation chez nous.

Il analysait la composition du puissant consortium groupé autour de Schneider, en vue de supprimer toute concurrence entre les munitionnaires français, ce qui expliquait à la fois les hauts prix payés par l'Etat et la prospérité des entreprises. Il montrait la métallurgie au pouvoir en France, notamment par M. Etienne, ministre de la Guerre et président des *Tréfileries du Havre*, dont l'*Information* du 15 mai 1913 avait annoncé « qu'elles étaient appelées à bénéficier du surcroît de commandes résultant du développement général des armements ».

Il dénonçait les causes de la propagande faite en faveur des armements par les journaux auxquels les marchands de canons fournissaient une publicité avouée et rémunératrice : « Sans doute, Schneider ne compte pas que les lecteurs lui achèteront jamais un canon de 75 mm. ou un croiseur de 15.000 tonnes. Mais la note de publicité paye l'article qui paraît dans le même numéro. »

### La situation actuelle

1913 éclaire 1932.

Pourtant, la situation actuelle est moins désespérée que celle de 1913, parce que la vérité, proclamée par de rares héros à cette époque, commence à se répandre.

Ne sait-on pas :

Que les intérêts des marchands de canons sont plus que jamais solidaires ?

Que la métallurgie d'armements est ou a été récemment au pouvoir par l'intermédiaire de MM. C.-J. Gignoux, rédacteur en chef de la *Journée Industrielle*, organe du Comité des Forges ; Manaut, fils d'un administrateur de la Hotchkiss ; François Poncet, administrateur de la Société d'Etudes et d'Informations économiques, création du Comité des Forges, avant d'être membre du Gouvernement, puis ambassadeur à Berlin ; Charles Dumont, collaborateur de la *Journée Industrielle*,

sant la firme, fut condamné à une peine minime. M. Hugenberg, alors moins fameux qu'aujourd'hui, était intervenu pour étouffer l'affaire.

président en 1931 de la Banque Franco-Japonaise, dont le comte Armand de Saint-Sauveur, beau-frère de M. Eugène Schneider, était administrateur, délégué de la France à Genève pendant le conflit sino-japonais ?

Que l'emprise des mêmes intérêts sur la presse est égale et supérieure à celle de 1913; qu'en dehors de la *Journée Industrielle* et du *Journal des Débats*, organe de M. Wendel, le *Temps* est passé sous le contrôle financier de MM. de Peyrimhof et de Wendel; mais que l'influence de ce dernier y prédomine et eut pour première manifestation le torpillage de la candidature Briand à la Présidence de la République (42).

Que là ne se bornent pas les rapports des mêmes intérêts avec la presse, car si la publicité d'artillerie est moins ouverte qu'autrefois, l'*Echo de Paris* a pourtant consacré la huitième page de son numéro du 15 juillet 1931 à une publicité en couleurs en faveur de la Société d'outillage mécanique et d'usinage d'artillerie, dite Somua, filiale de Schneider ?

Que Briand a dit : « Les articles contre la paix sont écrits avec une plume taillée dans le même acier que les canons et les obus » ?

Que la France n'a pas le monopole de ces méthodes, employées aussi bien en Allemagne où Hugenberg est l'ancien président du Conseil de direction des usines Krupp et le D<sup>r</sup> Krupp von Bohlen, président du groupement national des industries allemandes ?

Que les Compagnies américaines de constructions navales (43) ont chargé un certain Shearer (précédemment arrêté comme escroc et espion) de s'établir à Genève en 1929 pour faire échouer la Conférence tripartite de désarmement maritime ?

Que Shearer réussit brillamment dans sa besogne, mais que le *New York Herald* le démasqua; que les commanditaires de Shearer effrayés le lâchèrent et que lui, n'ayant reçu que 1.275.000 fr., les assigna en 6.250.000 francs d'indemnité pour services rendus ? (44).

Qu'ainsi le scandale est universel, mais que nulle part le contraste n'est aussi net qu'en France entre l'esprit pacifique du peuple et l'action des marchands de canons, bénéficiaires de nombreux prêts consentis à l'étranger et notamment — s'il faut en croire le grand discours de Paul Faure du 11 février 1932 — du récent prêt consenti à la Hongrie sans autorisation du Parlement (45) ?

Paul Faure rappela aussi un passage d'un article paru dans le *Journal* et relatif aux commanditaires étrangers de Hitler, parmi lesquels figu-

(42) Voir dans la *Lumière* du 30 janvier 1932, l'article de Charles Dulot, ancien rédacteur au *Temps*, directeur de l'*Information sociale*.

(43) Bethlehem Ship building Corporation, Newport, New ship Building, New York ship Building, etc.

(44) Voir la presse américaine.

(45) Paul Faure déclare notamment que le prêt avait pour objet de renflouer la Banque Générale du Crédit Hongrois, contrôlé par Schneider et que l'argent avait

raient les directeurs des fameuses usines de Skoda.

Les directeurs des usines de Skoda, contrôlés par Schneider, ont-ils commandité Hitler? La question est posée depuis le discours de Paul Faure (46).

Ce discours — aussi important que ceux de janvier 1919 et d'avril 1913 précédemment cités — fut seulement résumé en quelques lignes très brèves par toute la presse du lendemain, à quelques rares exceptions près.

*Etant donné la puissance des munitionnaires, la manière dont ils l'ont exercée avant 1914 et dont ils l'exercent aujourd'hui, n'est-on pas fondé de penser que la paix et le désarmement seront sabotés aussi longtemps que cette puissance subsistera ?*

### La nationalisation des industries de guerre

Le désarmement, dit-on, n'est possible que s'il est général, simultané et contrôlé. Cette formidable entreprise n'a pas été menée à bien et les munitionnaires ont beau jeu pour en empêcher la réussite.

Chaque peuple s'effraye des armements de son voisin. « Il faut que le voisin commence » ; tel est le thème des campagnes menées dans chaque pays contre le désarmement.

Le désarmement des munitionnaires n'apparaît-il pas, dès lors, comme la condition du désarmement des peuples — ou, en d'autres termes : *la nationalisation des industries de guerre n'est-elle pas la première mesure à prendre en vue d'assurer la paix internationale ?*

Cette mesure n'a pas besoin d'être générale, elle peut être réalisée par un seul pays, puisque, loin de l'affaiblir, elle supprimerait les dangers que la liberté des marchands de canons fait courir à la sécurité nationale comme à l'équilibre économique national (47).

Niera-t-on l'immense économie que les contribuables réaliseraient en cessant d'entretenir des industriels milliardaires ? Dira-t-on que l'Etat n'est pas capable de fabriquer les obus aussi bien que les industries privées ?

L'Etat est chargé d'une mission plus dangereuse que de fabriquer les obus : il est chargé de s'en servir. Ce ne sont pas les munitionnaires qui dirigent les armées, ni leurs soldats qui combattent, ni leur fortune qui paye la guerre.

*La guerre étant faite, payée et soufferte par la*

été transmis par la Banque de l'Union Parisienne dont M. Eugène Schneider est administrateur.

(46) Pour avoir repris cette accusation en Allemagne, un avocat vient d'être condamné à trois ans de prison, par les tribunaux allemands dont on connaît l'état d'esprit.

(47) De bons esprits pourtant ont nié que la nationalisation pût être utile, si un seul pays l'accomplissait. En effet, a-t-on dit, les pays bellicieux s'approvisionneraient ailleurs. Répondons que, du moins, les armes ne seraient plus fournies par les pays pacifiques pour être ensuite tournées contre eux. D'ailleurs, la question est essentiellement d'ordre national, intérieur : tout contribuable a intérêt à ne pas alimenter de ses deniers une propagande qui menace son existence.

*nation, est-ce à des industriels privés qu'il appartient d'en fabriquer les armes ?*

On conçoit, il est vrai, que la nationalisation paraisse insuffisante et condamnable aux pacifistes qui exigent la suppression des industries de guerre.

Mais les pacifistes devraient réfléchir aux moyens de propagande dont disposent les munitionnaires : *peut-on espérer que le désarmement sera envisagé avec le sang-froid et l'indépendance d'esprit convenables aussi longtemps que les industries de guerre ne seront pas nationalisées ?*

Il faut empêcher que les profits réalisés par les munitionnaires sur leurs fournitures aux Etats ne servent partiellement à entretenir une caisse de propagande en vue de maintenir et d'accroître ces profits.

C'est une nécessité absolue, pour toute industrie privée, d'entretenir et de stimuler la demande. Par quels moyens les marchands de canons peuvent-ils y réussir ? Voyez l'affaire Shearer.

Il n'y a donc pas lieu de retarder la nationalisation en attendant qu'elle soit réalisée simultanément par tous les pays, ce qui reviendrait sans doute à remettre la réforme indéfiniment.

Mais sur quelles industries doit porter la nationalisation ?

Il faut absolument préciser, car on dit, et Francis Delaisi lui-même a expliqué que la nationalisation, pour être efficace, devrait s'appliquer à toutes les industries sans exception.

En effet, toute usine travaillant pour la paix est susceptible d'être employée pour la guerre. Tout est matériel de guerre. Potentiel de guerre égale potentiel de paix, etc.

Mais de ce qu'on ne peut légiférer dans l'absolu résulte-t-il qu'on ne doit pas légiférer dans le relatif et le réel ?

Actuellement, les Etats arment leurs troupes au moyen de commandes faites à l'industrie privée. Il y a des marchés d'armement, il y a des fournitures. Ce concept est clair. C'est l'obscurcir que de parler de tous les produits qui peuvent être directement ou indirectement employés pour la guerre.

Il faut distinguer entre le matériel de guerre, qui est n'importe quoi, et le matériel de combat, qui est déterminable.

Les industries de paix peuvent servir à la guerre, mais il y a des industries qui ne peuvent servir qu'à la guerre : les fabrications de canons, de mitrailleuses et d'obus, par exemple.

La détermination exacte du matériel de combat exige, certes, un travail considérable. Mais ce travail a été fait par le général Nollet et la Commission de contrôle interalliée chargée de détruire les armes allemandes et de déterminer les fabrications interdites à l'Allemagne. Le travail du général Nollet peut servir.

De même qu'on a su déterminer les fabrications interdites à l'Allemagne, on peut discriminer les industries à nationaliser.

*En tout cas, le principe de la réforme ne doit-il pas être que toute commande d'armement passée par l'Etat soit exécutée par des établissements nationaux ?*

*Et que l'exportation comme l'importation privée du matériel fabriqué par les établissements nationaux soit interdite ?*

JEAN HUTEAU.

## LE PROJET HOOVER

*De notre président Victor BASCH (Volonté, 26 juin 1932).*

...Quand on regarde de près le projet Hoover on s'aperçoit qu'il est beaucoup moins révolutionnaire et « sensationnel » qu'on ne l'a cru au premier abord.

Au seuil, rappel du pacte Briand-Kellogg. A la fin, l'affirmation que les Etats-Unis ayant présenté « des propositions précises, propres à soulager les peuples, sont prêts à en assumer les responsabilités ». Ou bien cela ne veut rien dire, ou cela veut dire que les Etats-Unis s'engagent, sous la forme vague, sans doute, qu'ils affectent, à ne pas se désintéresser de l'œuvre dont ils ont pris l'initiative. Puis, la reconnaissance, à laquelle l'Amérique s'était jusqu'ici refusée, de l'interdépendance des armements terrestres, aériens et navals. Ensuite, le fait que les Etats-Unis, si le projet était accepté, seraient obligés de détruire une quantité notable de leurs forces navales, preuve manifeste que, cette fois, il ne s'agit pas seulement de désarmer « les autres ». Enfin, la maîtresse-pièce du projet : la réduction d'un tiers des armements mondiaux.

Sans doute, on aperçoit, tout de suite, les incertitudes et les lacunes de la proposition. La distinction entre les forces de police et les forces dites défensives n'est pas nettement tracée. Rien n'est dit sur la question de savoir si des formations de combat, comme les troupes d'assaut hitlériennes, comme les Heimwehren autrichiennes seraient comptées parmi les forces de police.

Silence sur un contrôle international des armements maintenus ; sur l'interdiction de la fabrication et du commerce privés des engins de guerre ; sur la réduction des budgets militaires ; sur l'internationalisation de toutes les aviations, des civiles comme des militaires ; sur, enfin, l'organisation de l'assistance mutuelle.

Mais ce sont là des lacunes qu'il est possible de combler. La presse officieuse de Washington convient que le projet Hoover n'est qu'un point de départ, un tremplin. L'important, c'est de ne pas lui opposer une fin de non-recevoir, des préventions a priori, cette mauvaise volonté par quoi la France a accueilli, depuis tant d'années, toutes les initiatives audacieuses. Que, cette fois, elle se prête au grand geste auquel on la convie ! Que, cette fois, elle ne soit pas seulement sage, prudente, circonspecte, réticente, mais hospitalière à une idée d'autrui, allante, confiante dans l'avenir !

Dès maintenant, vingt-huit Etats se sont ralliés à la proposition Hoover. La France voudra-t-elle rester seule avec ses petits alliés et... le Japon ?

Elle le peut d'autant moins qu'il y a liaison certaine entre le problème des dettes et le problème du désarmement, entre Lausanne et Genève. Les Etats-Unis n'ont pas dit — bien que cela paraisse sous-entendu — qu'au cas où l'Europe se rallierait à l'idée d'un désarmement massif, ils consentiraient, eux, à une réduction ou même à une annulation des dettes de guerre. Mais ils ont proclamé, en revanche, à voix claire et haute, qu'au cas où l'Europe se refuserait à un désarmement réel et important, les débiteurs des Etats-Unis n'auraient à compter sur aucune atténuation de leurs charges.

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

LA QUESTION D'OCTOBRE 1931

### La situation des veufs de fonctionnaires

Par les Conseils juridiques de la Ligue

La situation des veufs de femmes fonctionnaires a été exposée à plusieurs reprises dans les *Cahiers*. En 1928, Mme Pauline Rebour demandait que la retraite d'une femme fonctionnaire fut, en cas de prédécès, réversible sur la tête de son mari, dans les conditions mêmes où aujourd'hui la retraite du mari bénéficie à la veuve. Le Comité Central fut appelé à discuter la question et se prononça dans sa majorité contre la réforme proposée. (*Cahiers* 1928, p. 30, 37, 86 et 91).

En 1931, le Bureau revint la question à la demande d'un groupement de fonctionnaires. Il décida de demander l'avis des Sections sous forme de « *Question du mois* » (*Cahiers* 1931, p. 498 et 542).



La question semble avoir intéressé particulièrement nos collègues, puisque 103 Sections, après en avoir discuté, nous firent tenir leurs conclusions.

Ce sont :

Agde, Aix-les-Bains, Aix-en-Othe, Amiens, Antony, Arras, Auch, Aumale, Avranches, Bar-sur-Seine, Belfort, Boulogne-sur-Mer, Bourges, Bueil, Caen, Calais, Capian, Carcassonne, Cayeux-sur-Mer, Châlons-sur-Marne, Champigny-Centre, Campigny-Plant-Tremblay, Charly-sur-Marne, Chasseneuil, Châteaudun, Château-Thierry, Cléry, Clisson, Concarneau, Corbeil, Couleuvre, Coulanges, Coutances, Cransac, Crézancy, Dargnières, Dreux, Dun-sur-Auron, Etampes, Evian, Evreux, Fontaine-la-Soret, Forges-les-Eaux, Fouras, Fuveau, Gallardon, Grasse, Gretz-Tournan, Guimbs, Hennebont, Jonzac, Labastide, La Courmeuve, La Garenne-Colombes, Lannemezan, La Pacaudière, La Roche-sur-Non, Laure, Léon, Lézignan, L'Hay-les-Roses, Lorient, Loriol, Melun, Mettlach, Monsempron, Montreuil-aux-Lions, Montreuil-sur-Mer, Montsoul, Moulins, Moulins-Engilbert, Nogent-sur-Seine, Oran, Orsay, Pacy-sur-Eure, Paris 11<sup>e</sup>, Paris 12<sup>e</sup>, Paris 18<sup>e</sup>, Pierrelatte, Pont-Aven, Pont-de-Beauvoisin, Pougues-les-Eaux, Provins, Puteaux, Quimperlé, Royan, Saint-Denis, Saint-Gaudens, Saint-Jean-en-Royan, Sainte-Radegonde, Saint-Savinien, Salies-de-Salat, Sauxillanges, Signy, Sotteville, Souk-Ahras, Tarascon, Troyes, Vaires-Torcy, Villefranche-de-Lauragais, Villeneuve-sur-Lot, Villeneuve-de-Marsan, Villiers-sur-Marne.

Il nous faut cependant indiquer que trois de ces Sections : *Lannemezan*, *Moulins* et *Oran* ont estimé que ce problème n'intéressait pas la Ligue et que les groupements de fonctionnaires paraissaient mieux qualifiés pour le traiter. Les cent autres Sections ont répondu aux questions posées et

se sont prononcées, dans la grande majorité, en faveur d'une réforme de la législation actuelle.

On sait que la question ne peut se poser que dans le cas où une femme fonctionnaire est mariée à un non fonctionnaire. En effet, lorsque les époux sont tous deux fonctionnaires, chacun jouit de sa retraite personnelle.

Nous avions donc demandé à nos Sections des éléments d'appréciation quant au nombre de veufs qui pourraient être appelés à bénéficier de cette réforme :

*A votre connaissance, le nombre des femmes fonctionnaires de l'Etat mariées à des non fonctionnaires est-il considérable ? Quelle proportion représente-t-il par rapport au nombre total de femmes fonctionnaires ?*

Beaucoup de nos collègues ont estimé qu'ils ne possédaient pas les précisions de fait nécessaires pour pouvoir répondre sur ce point.

Les chiffres qui nous ont été donnés par quelques-uns sont très variables : 10 à 20 % pensent la plupart. *Antony*, cependant donne la proportion de 65 %, *Evreux* 30 %, *Royan* 60 %, *Souk-Ahras* 35 %, tandis que *Pierrelatte* s'arrête au chiffre de 2 %, *Crézancy*, *Charly-sur-Marne* et *Tarascon* 1 %.

A la seconde question : « *Estimez-vous qu'il y a lieu d'accorder au veuf non fonctionnaire d'une femme fonctionnaire le droit à la réversion de la moitié de la pension de son épouse morte avant lui ?* » 86 Sections ont répondu affirmativement et 14 négativement.

Ces 14 sont : *Aix-en-Othe*, *Bar-sur-Seine*, *Belfort*, *Clisson*, *Corbeil*, *Etampes*, *Grasse*, *Jonzac*, *La Garenne-Colombes*, *Lézignan*, *Montreuil-sur-Marne*, *Pierrelatte*, *Saint-Savinien*, *Villefranche-de-Lauragais*. Ainsi, les 6/7 des sections ont été favorables à la réversion de la moitié de la pension sur la tête du veuf.

Les 86 Sections qui se sont prononcées en faveur de la réforme ont adopté, en général, les arguments donnés dans les précédents articles que les *Cahiers* ont consacré à cette question :

1. Les femmes aujourd'hui gagnent leur vie et subviennent aux charges du ménage ;
2. Les femmes fonctionnaires subissent comme les hommes, une retenue de 6 % de leur traitement en vue de la retraite. A des versements égaux doivent correspondre des avantages égaux.







